

Formation initiale des bibliothécaires d'Etat

Une offre d'*e-books* à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Dossier d'aide à la décision

Anne Le Foll

Sous la direction de Benoît Epron
Directeur des études – tuteur pédagogique- ENSSIB

Et de : Franck Smith
Conservateur responsable du Département de la Politique documentaire
BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIEVE
PARIS



Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée dans l'élaboration de ce dossier, en particulier Franck Smith, conservateur responsable du Département de la Politique documentaire à la BSG et Benoît Epron, Directeur des études à l'ENSSIB, pour leurs relectures attentives.

Je suis également reconnaissante à Marie-Thérèse Nischioka qui m'a laissé toute liberté pour achever ce travail dans les délais.

Enfin, je remercie Alain Patez pour sa disponibilité et ses conseils avisés.

Résumé :

La Bibliothèque Sainte-Geneviève souhaite proposer à son public une collection d'e-books. Après un état des lieux de l'offre commerciale des e-books en France et une évaluation des enjeux et des contraintes que représente ce projet, trois axes de mise en œuvre, à court ou moyen terme, sont proposés.

Descripteurs :

Bibliothèques et édition--France

Edition électronique--France

Fourniture de documents

Livres électroniques

Ordinateurs de poche

Abstract : The Library saint-Geneviève wishes to propose to her public a collection of e-books. After an inventory of the commercial offer of e-books in France and an evaluation of the issues and the constraints which represents this project, three axes of implementation, in court or middle term, are proposed.

Keywords :

Document delivery

Electronic books

Electronic publishing--France

Libraries and publishing--France

Pocket computers



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier
postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California
94105, USA.
<http://fr.creativecommons.org/contrats.htm>

Table des matières

INTRODUCTION	11
PARTIE 1 : LE CONTEXTE.....	13
1. LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE	13
1.1 <i>Histoire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève</i>	13
1.2 <i>La Bibliothèque Sainte-Geneviève aujourd'hui</i>	14
1.2.1. Le Fonds général	14
1.2.2. La Réserve	14
1.2.3. La Nordique	14
1.2.4 L'organisation des services.....	15
2. L'OFFRE DOCUMENTAIRE	15
2.1 <i>Le dépôt légal, un élément longtemps structurant de l'offre documentaire.</i>	15
2.2 <i>La politique documentaire en cours de redéfinition.</i>	16
2.3 <i>Les ressources électroniques</i>	16
3. LE PUBLIC	17
3.1 <i>Une dominante étudiante</i>	17
3.2 <i>Place aux chercheurs ?</i>	18
PARTIE 2 : LE PROJET D'UNE OFFRE D'E-BOOKS	19
1. PRÉSENTATION ET DELIMITATION DU PROJET	19
2. ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE COMMERCIALE	21
2.1 <i>Les contenus</i>	21
2.1.1 L'offre grand public.	21
2.2.2 L'offre universitaire	22
2.2 <i>Trois grands types de fournisseurs.</i>	22
2.3 <i>Les modèles économiques</i>	23
2.4 <i>L'accès aux ouvrages</i>	24
3. ENJEUX	25
3.1 <i>Des fonctionnalités et des usages nouveaux</i>	25
3.2 <i>Des économies à plusieurs niveaux</i>	26
3.3 <i>Dans la lignée des préconisations.</i>	26
4. CONTRAINTES.....	27
4.1 <i>Une offre commerciale insuffisante</i>	27
4.2 <i>La multiplicité des plateformes</i>	27
4.3 <i>La langue française peu représentée</i>	27
4.4 <i>La complexité des modèles économiques</i>	28
4.5 <i>Les contraintes techniques</i>	28
4.5.1 Les DRM.....	28
4.5.2 La diversité des formats.....	28
4.5.3 Les statistiques peu exploitables.....	28
4.5.4 Le signalement des ouvrages	29
4.6. <i>De nouvelles stratégies de communication</i>	29
4.7 <i>L'archivage pérenne des ouvrages</i>	29
5. RETOURS D'EXPÉRIENCES DANS LES BIBLIOTHÈQUES	29
5.1 <i>L'université numérique en Région Bretagne.</i>	30
5.1.1 Constitution d'un fonds partagé d'e-books.....	30

5.1.2 Rencontre avec les éditeurs	31
5.1.3 Accessibilité et visibilité des ouvrages	31
5.1.4 Communication	32
5.1.5 Bilan	32
5.2 Angers et le prêt de readers	32
PARTIE 3 : PROPOSITIONS	35
1. SCÉNARIO 1 : UNE OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE ORIENTÉE VERS LE 1 ^{ER} CYCLE EN CONSULTATION SUR PLACE	35
1.1 <i>Le choix du fournisseur</i>	35
1.1.1 Numilog	36
1.1.2 Cyberlibris	36
1.1.3 Comparaison	37
1.2 <i>La mise en œuvre</i>	37
1.2.1 Les moyens techniques.....	37
1.2.2 Accès et Signalement	37
1.2.3 Communication	38
1.2.4 Budgétisation	38
1.3 <i>Evaluation</i>	39
1.4 <i>Limites</i>	39
2. SCÉNARIO 2 : UNE OFFRE DE READERS	39
2.1 <i>Le choix du fournisseur</i>	40
2.2 <i>Mise en œuvre</i>	40
2.2.1 Moyens techniques.....	40
2.2.1.1 Le Sony reader PRS 505	40
2.2.1.2 Le Cybook Opus	40
2.2.1.3 Le Cybook Gen3.....	41
2.2.2 Accès et signalement	41
2.2.2.1 Transfert des e-books au format PDF ou ePub sur un reader.	41
2.2.2.2 Transfert du livre numérique sur le reader.....	41
2.2.2.3 Le signalement dans le catalogue.....	42
2.2.3 Communication	42
2.2.4 Budgétisation	42
2.3 <i>Evaluation</i>	42
2.4 <i>Limites</i>	42
3. SCÉNARIO 3 : CONSULTATIONS SUR PLACE ET À DISTANCE (1 ^{ER} CYCLE ET CHERCHEURS)	43
3.1 <i>Choix des fournisseurs</i>	43
3.1.1 Dawsonera.....	44
3.1.2 EbookLibrary	44
3.1.3 Ebrary	44
3.1.4 NetLibrary.....	45
3.1.5 Mylibrary	45
3.1.6 Comparaison	45
3.2 <i>Mise en œuvre</i>	46
3.2.1 Moyens techniques.....	46
3.2.2 Accès et signalement	46
3.2.3 Communication	47
3.2.4 Budgétisation	47
3.3 <i>Evaluation</i>	47

3.4 <i>Limites</i>	47
4. BILAN	47
CONCLUSION	49
BIBLIOGRAPHIE	51
TABLE DES ANNEXES	55
INDEX	68

Introduction

La Bibliothèque Sainte-Geneviève jouit, au cœur du Quartier Latin, d'un statut particulier : elle est à la fois l'héritière de la Bibliothèque de l'Abbaye Sainte-Geneviève et conserve en ses murs de riches collections patrimoniales ; mais elle est aussi, de par son statut de bibliothèque interuniversitaire, un « fief » pour les étudiants qui apprécient ses collections multidisciplinaires et son amplitude horaire ; enfin, elle séduit également les curieux qui apprécient la belle Salle Labrouste, son ambiance de travail et ses collections uniques. Ces publics, concurrents et complémentaires l'obligent à porter ses efforts sur de multiples fronts (patrimonial, universitaire et grand public).

Toutefois, l'application de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, associée à la contractualisation de la vague C et au projet de carte documentaire du Quartier Latin ont incité la Bibliothèque Sainte-Geneviève à se repositionner par rapport à sa politique documentaire et à son offre de services

Offre de services, car la BSG, bien qu'irremplaçable, n'avait pas intégré à ce jour l'éventail des offres que peuvent proposer une bibliothèque à son public.

La BSG n'avait, certes, pas manqué le tournant qu'a représenté l'arrivée des ressources électroniques dans les bibliothèques mais celui-ci n'avait pas modifié le rapport traditionnel du public à son endroit.

Le projet de bibliothèque numérique tel qu'il est inscrit dans le contrat quadriennal 2009-2012 démontre une volonté de la BSG de se réinventer.

Ce projet représente un défi stimulant pour les bibliothécaires qui vont devoir inventer et expérimenter un nouveau service. Pour autant, leur tâche n'est pas simple car les offres éditoriales numériques sont nombreuses, complexes, difficiles à démêler, tant au niveau des contenus proposés, que des modèles économiques, des formats, de la pérennité de l'offre... Aussi, la BSG doit se préparer à accueillir ce nouveau service en imaginant les formes de sa mise en œuvre.

La première partie de ce Projet Professionnel Personnel sera consacrée à la description du contexte dans lequel s'inscrit ce projet.

La deuxième partie dressera un état des lieux de l'offre commerciale existante en direction des bibliothèques ainsi que les enjeux et contraintes que suppose sa mise en place.

Enfin, la troisième partie tentera d'élaborer les différents scénarii qui pourront être mis à l'œuvre.

Partie 1 : le contexte

1. LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

1.1 Histoire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève

La bibliothèque Sainte-Geneviève (B.S.G) est l'héritière de la bibliothèque de l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris fondée probablement au XII^e siècle¹, occupant jusqu'en 1842 le dernier étage de l'édifice abbatial qui abritait alors l'Ecole centrale du Panthéon, aujourd'hui Lycée Henri IV.

Au XVIII^e siècle, elle fait partie des premières bibliothèques parisiennes à être ouvertes au public. Devenue propriété nationale en 1789 avec l'abbaye, elle eut la chance d'échapper à la dispersion de ses collections, bénéficiant même comme la Bibliothèque nationale et d'autres établissements, des confiscations révolutionnaires et des prises de guerre napoléoniennes, s'enrichissant d'environ 20 000 ouvrages de provenances variées. En 1796, elle est rebaptisée Bibliothèque du Panthéon avant de retrouver son appellation de Sainte-Geneviève sous la Restauration.

Au début du XIX^e siècle, elle est déjà considérée comme un fleuron de la lecture publique ; mais elle doit également répondre aux besoins croissants du lectorat universitaire. Elle bénéficie toujours à cette époque de dons réguliers mais s'accommode mal des budgets qui sont alors ceux des bibliothèques françaises. En 1828, pour pallier la faiblesse de ses crédits, l'Etat lui attribue un exemplaire du dépôt légal en théologie, philosophie, droit, médecine et sciences, domaines reconnus comme ses spécialités. C'est à partir de cette période que la Bibliothèque Sainte-Geneviève assiera véritablement son inscription encyclopédique.

Elle occupe depuis 1851 son bâtiment actuel², édifié par l'architecte Henri Labrouste et agrandi par la suite : en 1954 (« la petite extension ») et en 1961 (« la grande extension »).

En 1925, elle est annexée à la Réunion des Bibliothèques nationales de Paris (regroupant la Bibliothèque nationale, la bibliothèque de l'Arsenal et la bibliothèque Mazarine). Cependant, dès 1930, elle est rattachée à l'Université de Paris, et devient interuniversitaire en 1978.

Le décret du 27 mars 1991³ la transforme en S.I.C.D (Service Inter-établissement de Coopération Documentaire). Rattachée par la convention de 1996 aux cinq universités signataires (Paris 1, 2, 3, 4 et 7), elle est placée sous la tutelle de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 au même titre que la Bibliothèque Interuniversitaire des Langues Orientales et de la Bibliothèque Sainte-Barbe, récemment ouverte.

¹ Si la fondation de l'Abbaye Sainte-Geneviève de Paris remonte au VI^e siècle, l'existence d'une bibliothèque n'est attestée qu'au XII^e siècle, avec un manuscrit, aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Soissons, portant son ex-libris.

² 10 place du Panthéon

³ Décret No 91-321 du 27 mars 1991

La loi 2007-1199 du 10 août 2007, dite loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), fixe les nouvelles règles de gestion des universités⁴. L'année universitaire 2007-2008 a été la première année de mise en place des instances réformées (conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études et de la vie universitaire). Le statut des bibliothèques interuniversitaires, non abordé dans le cadre de la LRU, reste régi par le décret n°85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret du 27 mars 1991.

1.2 La Bibliothèque Sainte-Geneviève aujourd'hui

Les fonds documentaires de la bibliothèque se divisent en trois fonds distincts

1.2.1. Le Fonds général

Le fonds général conserve et communique l'essentiel des documents publiés de 1830 à nos jours, ce qui représente 885 000 volumes dans toutes les disciplines, près de 16 000 titres de périodiques français et étrangers dont 2872 en cours, environ 85 000 microformes et 12 700 ressources électroniques.

Ces documents sont conservés dans les magasins et communiqués dans la salle Labrouste. Par ailleurs 24 000 ouvrages et 250 périodiques sont également en libre accès dans la salle Labrouste et dans la salle de référence.

Ces collections sont uniquement consultables sur place.

1.2.2. La Réserve

La Réserve contient le fonds publié avant 1811 et les collections rares et précieuses : 4300 manuscrits, 215 000 imprimés anciens, rares et précieux, 50 000 dessins, estampes et photographies, des œuvres et objets d'art provenant pour l'essentiel du cabinet de curiosités de l'ancienne abbaye Sainte-Geneviève, constitué en 1675 par le Père Du Molinet. A cela, s'ajoute un important fonds d'ouvrages de référence et de périodiques couvrant l'ensemble des disciplines de l'histoire du livre et des textes ainsi que des ressources électroniques spécialisées.

Cette collection est également consultable sur place.

1.2.3. La Nordique

La Bibliothèque nordique offre la plus riche collection d'ouvrages en langues scandinaves, finnoise et estonienne en dehors des pays nordiques. Son origine remonte à 1872 grâce au don d'un diplomate nommé La Roquette. Il comprend 163 000 monographies, 4200 périodiques et des méthodes de langues

Le prêt à domicile est possible pour les ouvrages publiés après 1960.

A ces trois fonds, correspondent des espaces publics distincts.

⁴ La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités prévoit principalement que d'ici 2013 toutes les universités accèdent à l'autonomie dans les domaines budgétaires et dans la gestion de leurs ressources humaines et qu'elles puissent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers.

1.2.4 L'organisation des services

La bibliothèque est composée de six départements : le Département de la Politique documentaire, le Département des Services au public, le Département de la Réserve, le Département de la Bibliothèque nordique, le Département de l'Informatique documentaire et des nouvelles technologies, le Département de la Conservation. A ces départements, s'ajoutent la Mission de la Valorisation, la Mission des Immeubles et de la Prospective ainsi que les Services administratifs qui agissent de manière transversale sur l'établissement⁵.

Au total, la bibliothèque compte environ 108 personnes titulaires.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève est l'une des bibliothèques françaises les plus largement ouvertes au public. Le fonds général est ouvert 72 heures par semaine, de 10h à 22h du lundi au samedi. La Réserve est ouverte 41 heures hebdomadaires et enfin La Nordique 25h30.

De par sa double vocation, universitaire et publique, elle accueille toute personne âgée de plus de 18 ans ou titulaire du baccalauréat.

La carte de lecteur, délivrée gratuitement, est obligatoire pour accéder aux salles de lecture.

2. L'OFFRE DOCUMENTAIRE

Depuis leur origine en 1624, les fonds de la bibliothèque Sainte-Geneviève ont une vocation encyclopédique. Ceux-ci ont été enrichis par le biais d'acquisitions, de dons, de legs et par dépôt légal.

2.1 Le dépôt légal, un élément longtemps structurant de l'offre documentaire.

Nationalisées en 1789, les collections de la BSG sont reconnues par leur importance et en 1828, la bibliothèque se voit attribuer un exemplaire du dépôt légal imprimeur dans de très nombreux domaines.

Ainsi, malgré des budgets d'acquisitions fluctuants et souvent très insuffisants, la bibliothèque a pu constituer un fonds important d'ouvrages et de périodiques contemporains, particulièrement riche en sciences religieuses, philosophie, droit, médecine et sciences, en continuité avec les fonds plus anciens, et répondant bien aux exigences de ses missions.

L'apport du dépôt légal a pu représenter certaines années jusqu'à 80% du volume des entrées. Cependant, les réformes du dépôt légal survenues en 1997⁶ et en 2006⁷ ont entraîné une diminution du nombre d'ouvrages entrés par ce biais (15 000 volumes en 1994 contre 2500 volumes en 2007), ce qui ne représente plus que 12% des entrées.

⁵ Voir Organigramme dans Annexe 1.

⁶ L'arrêté du 16 décembre 1996 réforme le dépôt légal en région. L'imprimeur doit déposer un exemplaire du document dès l'achèvement du tirage ou de la fabrication : à la BNF pour les imprimeurs localisés à Paris et en Ile de France et aux bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal imprimeur (BDLI) pour les imprimeurs localisés en région.

⁷ Le décret du 13 juin 2006 a entraîné la réduction du nombre d'exemplaires de 4 à 2 pour le dépôt légal Editeur et de 2 à 1 pour le Dépôt légal Imprimeur et le dépôt Importateur.

Elle ne reçoit plus aujourd'hui, au titre du deuxième exemplaire du dépôt légal éditeur, que les disciplines suivantes : la philosophie, la sociologie, l'occultisme, les langues, les littératures et civilisations françaises, les langues et littératures anciennes, les langues et littératures régionales, l'histoire ancienne et l'histoire de France du XVI^e au XIX^e siècle, l'histoire des sciences, la francophonie, la linguistique, les dictionnaires et encyclopédies générales et enfin les langues, littératures et civilisations scandinaves.

De manière à poursuivre une cohérence de ses fonds, le Département de la Politique documentaire a dû combler ces pertes par des acquisitions.

A ce titre, sa vocation patrimoniale lui impose des responsabilités en matière de conservation et de communication

2.2 La politique documentaire en cours de redéfinition.

Le Département de la Politique documentaire qui regroupe le service des Acquisitions, des Périodiques et du Catalogue, définit la politique documentaire du Fonds général.

Il bénéficie d'un budget confortable, soit 1 200 000 euros dont 30 000 consacrés aux acquisitions d'ouvrages contemporains pour la Réserve.

En 2008, le nombre d'exemplaires entrés dans les collections du Fonds général s'élevait à 19 194 volumes, tous modes d'entrée confondus.

La politique documentaire de l'établissement reposait jusque là sur un document rédigé en 1996 mais celui-ci n'était plus adapté au contexte actuel. Aussi, l'axe principal du contrat quadriennal 2009-2012 consiste à redéfinir la politique documentaire du fonds général.

En 2008, le Département des Entrées avait été rebaptisé « Département de la Politique documentaire », soulignant ainsi la volonté de la part de ses responsables de rationaliser les acquisitions en fonction du fonds déjà constitué, de prendre en compte les évolutions constatées dans la fréquentation et la demande du public, de s'adapter aux nouveaux supports ainsi qu'à l'accroissement de l'offre éditoriale et ce dans la complémentarité avec les autres établissements documentaires du quartier latin et plus largement franciliens. Le projet de carte documentaire du Quartier Latin réunissant les bibliothèques de Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 4 et de l'E.N.S consistant à mutualiser les acquisitions et la conservation des documents, a permis de mettre l'accent sur les acquisitions de niveau M et Doctorat ainsi que sur celles en Lettres et Sciences humaines des collections modernes, pôles forts du fonds général.

Aussi, en 2008, la part des Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales atteignait 73% du volume des acquisitions, celle des Sciences juridiques, politiques et économiques 18%, celles des Sciences 8%. La part de la documentation étrangère progresse d'année en année pour atteindre désormais 28% des entrées et ce principalement dans les pôles d'excellence tandis que le niveau moyen des acquisitions continue de s'élever. Les acquisitions de niveau L diminue dans toutes les disciplines, à l'exception des sciences.

2.3 Les ressources électroniques

Depuis 2001 la bibliothèque propose de nombreuses ressources électroniques (documents numériques, bases de données, périodiques en ligne, Internet). Au total, ce ne sont pas moins de 12 700 ressources électroniques disponibles sur l'ensemble de la bibliothèque.

De plus, l'offre s'accroît chaque année grâce à la mise en œuvre d'une politique de mutualisation des ressources de l'ensemble des bibliothèques rattachées à l'université Paris III (SCD, Sainte-Barbe et Langues Orientales). Fin 2008, 73 bases de données étaient partagées par les quatre entités, contre 57 un an plus tôt.

Pour des raisons de commodités de gestion et de meilleure lisibilité, pratiquement toutes les dépenses consacrées aux ressources électroniques relèvent du Service des périodiques et des ressources électroniques sauf lorsqu'il s'agit de monographies.

Le budget d'acquisition s'élevait en 2008 à 208 843 euros. La part des ressources électroniques atteint désormais 20,5 % de l'ensemble des dépenses du Département contre 16,9 % en 2007 et 46 % des dépenses du Service des périodiques et ressources électroniques contre 38 % en 2007.

Si on prend comme élément de base le nombre de titres, y compris les titres mutualisés, c'est la Littérature qui arrive en tête des acquisitions, suivie des Généralités, puis des Sciences sociales et enfin de l'Histoire.

Les achats se font prioritairement par le biais du consortium Couperin.

Ces ressources sont consultables à l'intérieur de la bibliothèque via le Système d'information (S.I)⁸ mis au point en 2006 par la société Jouve qui propose une interface publique et professionnelle au catalogue de la BSG et à des services personnalisés pour les usagers (stockage numérique, page d'accueil personnalisée, création de paniers, envoi par email...). L'accès à distance n'est pas encore possible en raison des contraintes juridiques imposées par les éditeurs et surtout en raison du statut particulier des bibliothèques interuniversitaires desservant des étudiants de plusieurs universités et pour lesquelles le calcul des FTE⁹ est difficile.

Les bases de données les plus consultées sont Dalloz, LexisNexis, Factiva, Lextenso, Lamyline Reflex, Wbis, Doctrinal, ASP, Francis et MLA.

Cependant, le système d'information ne permet pas de recherche mutualisée sur les différentes bases.

De plus, les ressources électroniques ne sont pas intégrées au catalogue de la bibliothèque, ce qui nuit à leur exploitation par le public.

3. LE PUBLIC

3.1 Une dominante étudiante

Située dans le centre historique universitaire de Paris, la BSG est principalement fréquentée par un public étudiant, en dépit de sa double casquette : publique et universitaire.

Le public de la BSG fréquente en majorité la salle Labrouste (fonds général).

Les étudiants des classes préparatoires et ceux de 1er cycle y représentent les deux plus fortes composantes des inscrits. La Réserve et la Bibliothèque Nordique accueillent un public plus restreint et il s'agit prioritairement d'enseignants-chercheurs et de « grand public » ainsi qu'une part non négligeable d'étudiants de 3ème cycle pour la Réserve.

Concernant les inscriptions, les universités les mieux représentées sont Paris I et Paris IV avec respectivement 13,83% et 8,10% du public (chiffres 2008).

⁸ Voir annexe 2.

⁹ On entend par FTE (*Full-time equivalents*) une estimation de bonne foi du nombre d'usagers autorisés par le licencié, utilisée pour déterminer le tarif d'un abonnement.

On observe ces dernières années une hausse significative des grandes écoles : 11,55% en 2005, 14,11% en 2006 et 15,27% des inscrits en 2008. La proportion des élèves de classes préparatoires augmente aussi significativement, passant de 10,78% du public en 2006 à 11,67% en 2008.

La part du grand public dans le lectorat augmente elle aussi.

Les disciplines les plus représentées parmi les étudiants sont les Lettres et les Sciences humaines et sociales (41,46% de la fréquentation de la salle Labrouste), les Sciences exactes et appliquées (31,59%) et l'économie, le droit et les sciences politiques (21,01%).

Entre novembre 2008 et janvier 2009, une enquête a été réalisée sur les usages dans les bibliothèques du Quartier latin. Elle visait à compléter l'état des lieux effectué sur les acquisitions en 2005 au moment du projet de carte documentaire mais aussi à rendre compte des usages avant l'ouverture de la Bibliothèque Sainte-Barbe. Cette enquête limitée aux seuls niveaux couverts par la Bibliothèque Sainte-Barbe (Licence et Master) reflète des grandes tendances : la BSG est la bibliothèque la plus fréquentée des bibliothèques du Quartier latin. Parmi les disciplines recherchées par les étudiants, le droit arrive en tête, suivi de l'histoire et de la civilisation, puis des langues et littératures des domaines étrangers, de l'économie, de l'histoire de l'art... 50% des sondés estime que l'offre et les services des bibliothèques sont tout à fait insuffisants. Les difficultés rencontrées sont le nombre d'exemplaires et le manque de place.

En 2007, le Département des Services au public a enregistré 37 800 lecteurs ¹⁰ (contre 43 000 en 2003).

La BSG malgré une baisse de sa fréquentation (283 000 entrées enregistrées en 2008 pour le Fonds général contre 396 000 en 2003) connaît une forte affluence, principalement pendant les périodes d'examens. Elle peut accueillir 780 personnes dans les salles du fonds général mais cela reste insuffisant. Les files d'attente sont fréquentes et certains étudiants renoncent même à entrer dans la bibliothèque.

3.2 Place aux chercheurs ?

La récente ouverture de la Bibliothèque de Sainte-Barbe, accolée à la BSG et destinée à accueillir des étudiants de 1^{er} cycle en Lettres et Sciences humaines et sociales, devrait désengorger la BSG et permettre d'offrir des conditions d'étude plus confortables.

En outre, la composition du public de la BSG pourrait s'en trouver changée. Elle devrait à terme attirer davantage le grand public, le 2^{ème} et 3^{ème} cycle ainsi que les enseignants-chercheurs. De ce fait, les collections patrimoniales s'en trouveraient mieux exploitées. Il est cependant encore trop tôt pour pouvoir l'observer.

La fermeture provisoire de la Bibliothèque de la Sorbonne, située dans le périmètre de la BSG (à compter de février 2010 jusqu'à 2013) pour des travaux de rénovation, devrait également avoir une incidence sur la fréquentation et ramener un public de second cycle et de chercheurs.

Enfin, l'université de tutelle, Paris 3, dans un souci de rationaliser l'accueil du public de ses bibliothèques intégrées ou associées, suggère dans le contrat quadriennal 2009-2012 de réorienter une partie des actions de la BSG vers l'accueil d'un public de recherche, notamment les doctorants et les enseignants-chercheurs.

¹⁰ Ce chiffre correspond aux nombres de lecteurs ayant fréquenté au moins une fois la bibliothèque dans l'année.

Partie 2 : le projet d'une offre d'e-books

1. PRÉSENTATION ET DELIMITATION DU PROJET

Outre sa volonté de diversifier son offre documentaire, la BSG souhaite proposer une nouvelle offre de services.

Dans le projet du contrat quadriennal 2009-2012, plusieurs axes de développement ont été étudiés et l'un d'entre eux intitulé « Restructuration et formalisation de la politique documentaire, rédaction d'une charte documentaire et d'un plan de développement des collections » comprend un volet « développement d'une bibliothèque numérique en ligne ».

Cette bibliothèque numérique pluridisciplinaire permettrait de proposer aux usagers de la bibliothèque le prêt de documents numériques dans et éventuellement hors les murs.

Pour des raisons politiques (Loi L.R.U et disparition de la SDBIS¹¹), le projet de contrat quadriennal proposé par la BSG n'a pu être défendu par ses responsables comme il l'avait été les années précédentes. De même, à ce jour, les crédits alloués à la bibliothèque pour l'année en cours, qu'ils soient de fonctionnement ou contractuels, ne sont pas encore connus.

Cependant quelques grands axes de travail ont été choisis pour la documentation à l'échelle de Paris 3¹² dont l'un consisterait à consolider la politique de la documentation électronique tout en préservant la mission patrimoniale des bibliothèques.

Dans ce contexte, la BSG est décidée à mener à terme tous les projets qu'elle avait proposés, quitte à les prendre en charge sur ses propres crédits de fonctionnement.

Le projet de bibliothèque numérique en fait partie. Lors de son élaboration, il avait été estimé à 80 000 euros pour les quatre années.

Il prévoyait dans une première phase d'expérimentation, une solution mixte d'achat et d'abonnement.

L'option d'abonnement annuel serait choisie pour multiplier les exemplaires des titres au contenu vite obsolète et/ou soumis à forte rotation. Les titres numériques remplaceraient dans ce cas les exemplaires papiers.

L'option d'achat serait, quant à elle, privilégiée pour des ouvrages spécialisés, français et étrangers, à rotation faible ou moyenne. Une partie des titres numériques pourrait se substituer à l'achat papier.

Le public visé serait en priorité le public de 1^{er} cycle dans la mesure où celui-ci est le plus largement représenté dans les statistiques de fréquentation. Toutefois, la nouvelle politique documentaire édictée par Paris 3 induit que la proportion de chercheurs

¹¹ SDBIS : *Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique*. Celle-ci a disparu en mars 2009 dans le cadre de la réorganisation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

¹² Comprenant le SCD de Censier-Sorbonne Nouvelle, la BSG, Sainte-Barbe et la BIULO, future BULAC.

devrait, à plus ou moins long terme, s'amplifier. Il convient donc d'en tenir compte et de proposer également une offre numérique qui soit adaptée à cette frange du public.

Il convient avant d'aller plus avant dans l'explicitation du projet de définir ce que l'on entend par « bibliothèque numérique ».

S'agit-il de documents appartenant à la bibliothèque et ayant fait l'objet d'une numérisation et mis en ligne par la bibliothèque elle-même (La première version de Gallica telle qu'elle avait été conçue en 1997 en est un exemple) ou bien de fichiers numériques acquis auprès d'éditeurs ou de distributeurs ? Si le projet de numérisation existe bel et bien au sein de la BSG et si par ailleurs il existe déjà un portail proposant des ouvrages numérisés¹³ ce n'est pas de ce projet dont il s'agit, mais bel et bien de la construction d'une bibliothèque composée d'*e-books* acquis commercialement.

Il convient donc de dresser un état des lieux de l'offre existante, de mesurer les enjeux et les contraintes que suppose la mise en œuvre de ce nouveau service avant de proposer des scénarii concrets.

En premier lieu, il est nécessaire de s'interroger sur ce que recouvre le terme d'*e-book*. Sa définition est complexe car selon les auteurs, elle inclut des réalités différentes.

Il ne s'agit pas de donner une définition stricte, guère envisageable au regard des évolutions rapides de la technologie et du marché, mais un ensemble des critères discriminants.

L'*e-book*, que l'on traduit souvent indistinctement par « livre numérique » ou « livre électronique », recouvre deux réalités distinctes :

- un « dispositif électronique spécialisé [...]. C'est un outil dédié et il se distingue en cela de l'ordinateur classique [...]. La différence vient de la mobilité, du poids (généralement inférieur à 300 g), de l'absence de clavier physique et de sa spécialisation d'usage »¹⁴
- l'ouvrage lui-même (fichier ou ensemble de fichiers) publié non sous forme imprimée mais sous forme numérique, et qui peut être lu soit sur un support dédié, soit sur un autre outil de lecture de documents numériques.

En somme *l'e-book* renvoie dans le premier cas à un contenant, dans le second à un contenu alors que le livre physique conjugue de façon indissociable les deux aspects.

La première acceptation est souvent retenue par la presse. En revanche, Bernard Prost penche pour la seconde définition : l'appellation *e-book* doit être réservée à l'objet numérique, le support lui, doit être appelé « *Reader* ». Il est en cela rejoint par le rapport Patino sur le livre numérique¹⁵.

Cette seconde acceptation sera retenue : elle offre en plus le mérite d'être cohérente avec la définition largement retenue du « journal électronique » qui est un contenu.

¹³ Liber Floridus : base proposant l'ensemble des enluminures des manuscrits médiévaux conservés dans les bibliothèques Sainte-Geneviève et Mazarine.

¹⁴PROST, Bernard. « Rapport d'étude sur l'édition numérique de livres scientifiques et techniques. L'éditeur des années 2010 », Paris, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : Quae, 2007, 95 p. [en ligne]
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000335/0000.pdf>

¹⁵ PATINO, Bruno. « Rapport sur le livre numérique ». Paris : Ministère de la Culture et de la Communication. Département de l'information et de la communication, 2008, 68p [en ligne]
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000335/0000.pdf>

2. ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE COMMERCIALE

2.1 Les contenus

2.1.1 L'offre grand public.

L'offre d'*e-books* s'est développée principalement avec les projets de grandes bibliothèques numériques, suite au démarrage en 2004 du nouveau programme de Google « Google Print » (remplacé depuis par Google-Recherche de livres) dont l'ambition était de numériser 15 millions d'ouvrages grâce à des accords de partenariat avec de grands éditeurs et de grandes bibliothèques.

En réaction à cette entreprise, la Commission européenne a annoncé, en 2006, la création de la Bibliothèque numérique européenne, Europeana, dont l'objectif est d'offrir l'accès au patrimoine européen à travers 6 millions d'ouvrages mis en ligne d'ici 2011. Aussi Gallica 2, lancée au printemps 2008, est la contribution française à cette bibliothèque numérique européenne, rebaptisée Gallica¹⁶ en 2009. Il s'agit d'une plateforme de consultation qui comporte à la fois une offre gratuite, constituée à partir d'ouvrages du domaine public issus des collections de la BNF et d'autres partenaires publics¹⁷, et une offre payante d'œuvres sous droits mise en place grâce à des partenariats avec des éditeurs et/ou des agrégateurs¹⁸ (Numilog, Cyberlibris, Tite-Live, La Documentation française, Sofédis, Editis, IKiosque, Cairn, Phonereader, Milibris...). Ces derniers ont des catalogues plus ou moins fournis : celui de Numilog¹⁹, racheté par Hachette est le mieux doté avec ses 60 000 ouvrages (dont la moitié en français)²⁰.

Cyberlibris²¹ accroît également son offre chaque année et propose environ 3000 ouvrages pour le grand public dans son bouquet Famili.

EPagine²², filiale de Tite-Live, qui regroupe autour des éditions Gallimard, une vingtaine d'autres maisons d'édition (Actes-Sud, Minit, etc...) propose une offre encore limitée (1270 titres) et accessible via les librairies participantes : le Divan, Gallimard, Delamain...

En 2008, la FNAC a noué un partenariat avec Cyberlibris, Numilog et Hachette au moment du lancement de la tablette de lecture Sony Reader Prs 505. Les titres proposés sont tous au format propriétaire ePub²³.

La librairie française Mobipocket²⁴, rachetée en 2005 par Amazon comporte une offre de plus de 60 000 ouvrages au format PRC²⁵.

Depuis septembre 2009, Editis²⁶ a ouvert aussi un site proposant des *e-books* provenant des catalogues de plusieurs éditeurs (Belfond, Lonely Planet, Solar, Omnibus...).

Les opérateurs de téléphonie mobile devraient aussi s'inscrire progressivement dans le marché du livre comme ils l'ont déjà fait dans la musique et le cinéma.

¹⁶ <http://gallica.bnf.fr/>

¹⁷ Entre autres : le CNAM, La BIUM, les SICD des universités de Strasbourg, le centre d'études supérieures de la Renaissance...

¹⁸ Agrégateur : société diffusant sous forme électronique des livres publiés sur papier par différents éditeurs.

¹⁹ <http://www.numilog.com>

²⁰ Pour ce qui est de l'offre "grand public".

²¹ <http://www.cyberlibris.com>

²² <http://www.epagine.fr/>

²³ Le format ePub d'Adobe, destiné à la lecture sur mobile, compatible entre autres avec les *readers* de Sony.

²⁴ <http://www.mobipocket.com/en/homepage/default.asp?Language=FR>

²⁵ PRC : Format utilisé sur les tablettes de lecture équipées du logiciel de lecture Mobipocket Reader

²⁶ <http://www.placedesediteurs.com/>

Ce sont dans les secteurs des livres pratiques que l'offre est la plus riche. En effet, des catégories de contenus tirent plus partie que d'autres de la numérisation. Il en va ainsi pour :

-Les dictionnaires et encyclopédies qui exploitent les critères d'indexation et d'accessibilité en ligne pour aller au-delà de la simple version numérique de leurs ouvrages sur papier.

-Les livres pratiques qui utilisent également les critères d'indexation, les possibilités de mise à jour, de renvoi vers d'autres sources, ou encore la faculté d'intégrer du contenu multimédia.

-Les livres scolaires (encore en phase de test)²⁷ profitent des mêmes critères auxquels s'ajoute la capacité d'intervention sur un contenu ou la prise de notes.

D'autres secteurs de l'édition préparent leur basculement dans le numérique. C'est le cas de la littérature générale²⁸ et de la bande-dessinée²⁹.

2.2.2 L'offre universitaire

Les ouvrages universitaires bénéficient aussi des avancées apportées par le numérique. Cependant le marché ne semble pas satisfaire une demande forte de la part des étudiants. Le rapport SDTICE « *Le prêt électronique* » d'ouvrages dans l'enseignement supérieur : retour d'expériences³⁰ montre que le choix des ouvrages est trop faible et que peu de titres répondent aux besoins des usagers.

L'offre est essentiellement anglo-saxonne (+ de 80 % de l'offre) et d'un niveau « recherche ». Les manuels de 1^{er} et 2nd cycle font défaut à part chez quelques éditeurs comme Dunod ou ENI.

Ce sont les STM³¹, le droit, l'économie, la gestion et les encyclopédies qui sont le plus couverts par l'offre numérique.

Les éditeurs de revues électroniques (Lavoisier, Elsevier-Masson...) et les éditeurs d'ouvrages de type encyclopédique (Larousse, Hachette, Encyclopaedia Universalis) produisent et diffusent plus facilement des *e-books* car ils ont depuis la fin des années'90 une expérience dans le numérique.

2.2 Trois grands types de fournisseurs.

Le consortium Couperin³² a différencié 3 types de fournisseurs :

²⁷ Le « cartable numérique » est un environnement numérique de travail (ENT) destiné aux élèves du primaire et secondaire. Il permet à chaque membre de la communauté éducative d'un établissement scolaire, d'accéder via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités.

²⁸ <http://www.epagine.fr/> ; <http://www.placedesediteurs.com/>

²⁹ <http://www.ave-comics.com/>

³⁰ Enquête menée par Couperin en partenariat avec deux fournisseurs (Numilog et Netlibrary) et portant sur le prêt électronique d'ouvrages dans 11 établissements de l'enseignement supérieur (évaluation des usages et des besoins des utilisateurs).

³¹ Sciences, techniques et médecine.

³² COUPERIN : Consortium Universitaire de Publications numériques. Son objectif est de mutualiser les moyens pour acquérir des ressources numériques. Il regroupe 211 établissements français d'enseignement supérieur et de recherche. Il comprend un département chargé des négociations des ressources numériques et un département chargé des études et de la prospective. En 2008, Couperin a mis en place un nouveau comité : la cellule e-books (CeB).

-les agrégateurs pluridisciplinaires proposant de nombreux titres (20 000 documents ou plus) d'éditeurs différents (150 à 300), dans divers domaines. Les plus connus sont Numilog pour l'offre française et EbookLibrary, NetLibrary, Dawsonera, Mylibrary pour l'offre anglo-saxonne. Les ressources proposées sont des manuels, monographies, essais, documentaires ou fictions, destinés à un public ayant au moins le niveau baccalauréat. Les nouvelles éditions remplacent les précédentes avec plus ou moins de décalage par rapport à l'édition papier et l'accent est mis sur l'idée de constitution d'une collection cohérente et riche.

-les agrégateurs spécialisés offrant des titres dans des domaines disciplinaires bien définis provenant de collections de plusieurs éditeurs. Parmi les agrégateurs spécialisés, on peut citer Cyberlibris, Safari, Knovel... Le nombre de titres est plus limité que chez les agrégateurs pluridisciplinaires (moins de 5000 titres) On y trouve aussi des manuels, des monographies, des ouvrages de référence, des dictionnaires. La langue anglaise y est prépondérante. L'accent est mis sur l'actualité des contenus et sur leur mise à jour systématique. Les ouvrages sont destinés à un public spécialisé.

-Les plateformes d'éditeurs proposent des titres de leur catalogue dans un domaine spécialisé (Springer pour les Sciences et techniques, EM Consulte pour la médecine...) Le nombre de titre est généralement réduit (moins de 100 titres). Ce sont surtout des ouvrages de référence, des dictionnaires, des encyclopédies, des monographies. Les ressources anglophones sont majoritaires. Ces ouvrages sont généralement destinés à un public expert, de niveau Licence minimum. Les contenus sont récents et mis à jour.

2.3 Les modèles économiques

Les deux modes d'acquisition proposés par les agrégateurs sont l'achat et l'abonnement. L'achat peut se faire au titre à titre ou au bouquet. A cela, peut s'ajouter des frais d'accès à la plateforme.

L'abonnement peut également se faire au titre ou au bouquet. Chez certains agrégateurs, l'abonnement à un même titre sur 3 ou 4 années peut déboucher sur son acquisition définitive (chez NetLibrary) ; chez d'autres, l'abonnement donne droit à trois accès simultanés par titre (Numilog).

Le prix est encore basé sur le modèle du prix papier, remisé ou augmenté selon les modèles (+ 50% chez Ebrary). D'autres paramètres peuvent le moduler : le nombre de lecteurs, les accès simultanés, le nombre de postes de consultation, les frais de plateformes, de mise en ligne ou de maintenance.

Il existe parallèlement une offre gratuite d'ouvrages libres de droits (ebooksgratuits.com³³, manybooks.net³⁴...).

Le PDG de Numilog, Denis Zwirn a élaboré un tableau recensant les différents modèles économiques du livre numérique³⁵

³³ <http://www.ebooksgratuits.com/>

³⁴ <http://manybooks.net/language.php?code=fr>

³⁵ ZWIRN, Denis. « Etude en vue de l'élaboration d'un modèle économique de participation des éditeurs à la bibliothèque numérique européenne (Europeana) ». Bagnaux : Numilog, 2007, 80p[en ligne] <http://www.bnf.fr/pages/catalog/pdf/EUROPEANA-NUMILOG2007.pdf>

	Achat pérenne		Location annuelle	
Type de modèle	Titre par titre	Collections	Titre par titre	Collections
Accès simultanés limités	B1	B2	B3	B4
Accès simultanés illimités	B5	B6	B7	B8

Les 8 modèles économiques présentés peuvent être croisés fonctionnellement avec les deux distinctions suivantes :

- la distinction entre téléchargement et lecture en ligne.
- la distinction entre accès sur place dans les locaux d'une bibliothèque et accès à distance sur Internet.

A quoi s'ajoute le modèle B9, hybride de modèle « librairie » et « bibliothèque » : la vente de droits de consultation, mesurés par un nombre de téléchargements (pour des durées de lecture prédéfinies) ou par un nombre de pages consultées ou imprimées.

2.4 L'accès aux ouvrages

S'il s'agit de prêt, l'utilisateur télécharge le fichier numérique sur son propre ordinateur. Cette opération implique que l'usager s'authentifie au moyen d'un identifiant personnel (comme pour un prêt de documents physiques). Le fichier, protégé par les DRM³⁶ de la copie, ne peut alors être prêté à aucun autre utilisateur de la bibliothèque (sauf s'il existe plusieurs exemplaires), et ce pour le temps du prêt consenti par la bibliothèque ou le fournisseur. Le fichier est désactivé à l'échéance du prêt de manière à ce qu'il ne soit plus accessible (processus de chronodégradabilité).

S'il s'agit de consultation, l'accès aux *e-books* se fait en ligne. Pour un accès depuis les postes de la bibliothèque, l'authentification se fait généralement par reconnaissance des adresses IP. La présence du WIFI dans certains établissements permet aux usagers de télécharger des ouvrages sur leur ordinateur personnel ou sur leur appareil nomade.

Pour un accès à distance, il est nécessaire d'entrer un identifiant et un mot de passe sur la page de l'agrégateur ou de s'authentifier sur le site de la bibliothèque via l'application du protocole SSO-CAS³⁷.

Ce type de consultation est connu des universités, dans le cadre des ENT³⁸ par le cas des revues en ligne, pour lesquelles on dispose en général d'un accès dit « illimité » : la consultation est limitée dans le temps, mais n'implique pas nécessairement un nombre illimité de connexions simultanées.

Dans le cas d'un ouvrage, le nombre d'exemplaires acquis détermine le nombre d'utilisateurs simultanés autorisés.

³⁶ Digital rights management : terme anglais pour « gestion des droits numériques »

³⁷ CAS (Central Authentication Service) est un système d'authentification unique (Single Sign-On). Ce protocole permet dès lors qu'on s'est authentifié sur un site Web d'être reconnu sur tous les sites Web passant par un même serveur.

³⁸ Environnements numériques de travail.

3. ENJEUX

Les enjeux que peuvent représenter une offre d'*e-books* à la BSG sont multiples. Ils sont avant tout liés à la dématérialisation elle-même.

3.1 Des fonctionnalités et des usages nouveaux

Les fichiers numériques possèdent des atouts que ne possèdent pas l'imprimé, à savoir :

- L'indexation : favorisant la recherche dans les corpus.
- Le « caractère agrégé du contenu »³⁹ : construit à partir de « briques » et permettant la navigation dans le texte.
- La « fraîcheur » : ou la mise à jour facilitée des ouvrages dont le contenu doit être révisé régulièrement.
- L'hypertextualité : offrant la possibilité de renvois vers d'autres contenus ou d'autres sources. Capacité d'annotations et prise de notes.
- La modification de la taille des caractères ou de la police : facilitant l'accès des ouvrages au public malvoyant.

Aussi, en terme d'usage, ils se caractérisent par une meilleure adéquation aux besoins des lecteurs grâce aux fonctionnalités citées ci-dessus. C'est ce que Bruno Patino appelle des « usages internes ».

En outre, il permet également des « usages externes » :

- La lecture en mobilité ou la possibilité de disposer des ouvrages à distance et quel que soit le lieu.
- L'accessibilité ou l'accès aux ouvrages en fonction de besoins spécifiques (handicaps, équipements...) grâce au téléchargement d'outils de lecture spécifiques.
- La disponibilité ou la faculté d'accéder aux ouvrages de manière simple et rapide.
- L'utilisation de services grâce à la mise à disposition des documents sur des plateformes de service permettant la recherche d'ouvrage par catalogue et en plein – texte, le conseil sur les ouvrages, etc...

De fait, comme l'indique le rapport Patino, les éditeurs/diffuseurs de livres numériques adoptent progressivement une approche « content based service », dans laquelle ils « ne proposent plus seulement l'accès à des contenus, mais de véritables services en ligne avec des fonctions de recherche avancées et de nombreux liens notamment vers des sites universitaires ».

³⁹ B. Patino, *op.cit.*, p.20

3.2 Des économies à plusieurs niveaux

Un des enjeux du projet, déjà cité, est la possibilité d'offrir une alternative à l'achat d'ouvrages peu sollicités et à l'achat de multiples exemplaires dans certaines disciplines fortement sollicitées mais dont le contenu est vite obsolète.

Cette nouvelle option aurait pour conséquence :

-une réduction de la maintenance (équipement, désherbage).

-un gain de place dans les magasins.

-une baisse du coût des acquisitions et ceci n'est pas négligeable dans un contexte d'inflation des budgets d'acquisition. Encore que la baisse des coûts ne soit pas systématique. En effet, à l'achat, tous frais compris, les *e-books* sont globalement plus chers que leur équivalent imprimé mais il faut tenir compte dans ce prix de l'accès démultiplié aux ressources.

3.3 Dans la lignée des préconisations.

L'offre d'*e-books* s'inscrit pleinement dans le projet quadriennal de l'Université Paris 3, qui encourage les bibliothèques rattachées à Paris 3 à « *consolider la politique de documentation électronique* » et à « *poursuivre la rationalisation de leur politique d'acquisition en développant d'une part les ressources électroniques et en supprimant les abonnements papier redondants et d'autre part, en mutualisant les achats de ressources électroniques (...)* ».

Enfin, ce projet prend également en compte les préconisations ministérielles. En effet, le Rapport sur l'université numérique⁴⁰ remis à Valérie Pécresse met l'accent sur la nécessité d'accroître les ressources numériques dans les SCD : « *Les comparaisons internationales disponibles au niveau européen mettent en évidence un retard très net de la France dans les dotations allouées pour l'acquisition de ressources documentaires numériques par rapport aux principaux pays européens (...) Il conviendrait en la matière que la France se situe dans la moyenne européenne et que la dotation moyenne par étudiant sur les ressources numériques soit doublée* ». Cet objectif vise à faciliter la réussite des étudiants dans leur parcours universitaire, leur insertion dans la « *société de la communication en réseau* », à garantir l'égalité des chances pour chacun d'eux et enfin à placer l'université française au même niveau que les meilleures universités internationales en matière de numérique et à la rendre plus attractive pour les étudiants étrangers.

⁴⁰ ISAAC, Henri. « Rapport à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ». Paris, Ministère de l'Enseignement et de la Recherche, 2007, 54p. [en ligne]
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000024/0000.pdf>

4. CONTRAINTES

4.1 Une offre commerciale insuffisante

Si le succès des périodiques électroniques n'est aujourd'hui plus à démontrer, l'offre commerciale d'*e-books* demeure encore insuffisante.

En 2006, François Gèze, PDG des éditions de la Découverte et président du groupe universitaire du SNE, faisait remarquer le retard pris par l'édition française dans le domaine du numérique. Depuis l'expérimentation de Gallica 2 en 2008, la réflexion des éditeurs a évolué : ils semblent accepter le passage au numérique comme inévitable. Un certain nombre a réussi à se laisser convaincre de commercialiser des livres électroniques mais en ne s'engageant bien souvent que sur quelques titres, de façon plus ou moins expérimentale ou encore sur des titres plus anciens dont ils n'attendent plus une rentabilité en édition sur papier.

Jérôme Kalfon, directeur du SCD de Paris V Descartes, lors de la table-ronde « *Stratégies éditoriales à l'heure du livre électronique* ⁴¹ » faisait remarquer que l'offre d'*e-books* en direction des BU était insuffisante. Pour les étudiants du premier cycle, il existe une réelle demande mais qui reste insatisfaite.

4.2 La multiplicité des plateformes

L'offre des agrégateurs et des éditeurs se caractérise par son hétérogénéité et sa relative complexité (diversité des modèles et des prestations), ce qui rend les comparaisons difficiles. Pour avoir une offre suffisamment riche et diversifiée, il convient de s'abonner à plusieurs plateformes, ce qui engendre des complications dans la gestion et le signalement des ouvrages.

Toutefois, la CeB de Couperin fournit depuis 2008 aux bibliothèques des outils⁴² utiles pour l'acquisition des *e-books*. Son département de veille documentaire recense l'existant en matière d'*e-books* et son département des négociations présente pour chacun des fournisseurs retenus l'offre tarifaire négociée.

4.3 La langue française peu représentée

L'offre actuelle se fait surtout en langue anglaise, ce qui peut être un avantage dans certaines disciplines ou certains cursus mais cela est plus souvent ressenti comme un inconvénient, pour les étudiants de 1^{er} ou 2^o cycle notamment. Cela se révèle dans les sciences exactes, mais encore plus dans les sciences humaines et sociales.

Le rapport SDTICE⁴³ confirme que les éditeurs français sont très peu représentés dans le catalogue des agrégateurs.

Les professionnels de la documentation sont unanimes pour demander aux éditeurs français de combler leur retard en proposant une offre francophone plus conséquente de manière à ce que le marché des *e-books* ne connaisse pas la même évolution que les périodiques où la langue anglaise prédomine.

⁴¹, Table-ronde organisée par Alain Patez le 9 février 2009 à la Bibliothèque Landowski de Boulogne-Billancourt.

⁴² <http://www.couperin.org/spip.php?article487>

⁴³ Rapport SDTICE, *op.cit.* p.22

4.4 La complexité des modèles économiques

Il existe de nombreux modèles tarifaires et il est souvent difficile pour les bibliothèques d'apprécier la meilleure formule. Les tarifs sont différents selon les contenus mais aussi selon les options choisies par la bibliothèque.

Cependant ces modèles ont tendance progressivement à s'harmoniser. Les agrégateurs multidisciplinaires proposent généralement l'acquisition pérenne, titre par titre, plus rarement sous forme de collection. Les agrégateurs spécialisés proposent le modèle de l'abonnement tandis que les éditeurs offrent le choix entre l'achat ou l'abonnement.

L'*e-book* contrairement aux idées reçues n'est pas forcément moins cher que son équivalent papier. La marge qui pourrait être dégagée par les éditeurs ne l'est pas car le numérique leur coûte trop cher dans la mesure où il ne leur rapporte pour l'instant aucun bénéfice.

Comme pour les périodiques électroniques, le doublement de l'offre s'accompagne souvent du doublement du prix.

Or, le modèle « 1 livre=1 exemplaire » n'est pas compatible avec la demande universitaire.

4.5 Les contraintes techniques

4.5.1 Les DRM⁴⁴

Les DRM sont des systèmes de protection attachés aux fichiers numériques qui empêchent leur utilisation illicite. Les ouvrages soumis au droit d'auteur sont ainsi équipés de DRM et ne peuvent être utilisés qu'à partir de la plateforme qui les a téléchargés. Si ces verrous sont une solution contre le piratage, ils ne sont pas moins des freins à l'utilisation des *e-books* par les lecteurs (copier-coller ou impressions par exemple).

4.5.2 La diversité des formats

Même si le format PDF⁴⁵ est le format le plus répandu pour les livres numériques, il existe une multitude de formats (PRC, ePub, XML, HTML,...) qui représente une contrainte pour les usagers. Dans l'absence de standards pour les *e-books*, ceux-ci doivent s'adapter aux différents formats disponibles. Aussi, selon les plateformes ou selon les ouvrages, il faudra télécharger le logiciel de lecture adéquat et la version la plus récente. L'édition littéraire contemporaine est aujourd'hui commercialisée au format ePub (Albin Michel, Fayard, Gallimard, Grasset, Calmann-Levy...). Les documents nécessitant des mises en forme élaborées (édition scientifique et technique, encyclopédies...) sont toujours proposés au format PDF.

4.5.3 Les statistiques peu exploitables

Les statistiques de prêts sont souvent proposées par les éditeurs mais elles s'avèrent parfois insuffisantes, voire peu significatives pour les bibliothécaires (le sens des

⁴⁴ *Digital rights management* : terme anglais pour « gestion des droits numériques »

⁴⁵ *Portable document format*. Format de fichier informatique permettant de reproduire la mise en forme d'un document sur papier. Créé par la société Adobe, il joue le rôle de standard.

intitulés est variable : session, téléchargement, etc...), quand elles ne sont pas difficiles à obtenir. Or, c'est au regard des statistiques de prêt ou de consultation, de l'usage qui est fait des ressources mises à la disposition du public que l'on peut être en mesure de mettre en place une politique documentaire qui soit en adéquation avec les attentes et besoins du public. L'enquête SDTICE⁴⁶ atteste que, du point de vue des bibliothèques interrogées, les statistiques sont incomplètes parce qu'elles n'indiquent pas toujours le nombre de connexions infructueuses, lorsque tous les exemplaires d'un titre sont empruntés.

4.5.4 Le signalement des ouvrages

Pour être repérés par les usagers, les ouvrages doivent être mentionnés dans le catalogue. Or, le catalogage des ressources électroniques est encore très marginal. Les fichiers sont souvent décrits dans une base propre et non interrogeables dans le catalogue de la bibliothèque.

Certains fournisseurs proposent l'import de notices catalographiques au moment de la livraison des titres (c'est le cas de NetLibrary). Par contre, Cyberlibris n'en propose pas. Il faut dans ce cas créer des notices spécifiques ou ajouter une URL dans la zone 856 de la notice de monographie existante. Mais encore faut-il que l'adresse URL soit stable.

4.6. De nouvelles stratégies de communication

Outre le signalement des ouvrages dans le catalogue, l'offre d'*e-books* doit s'accompagner d'une campagne de communication (envois de courriers électroniques aux étudiants et aux enseignants, information sur le site Web de la bibliothèque, affichage, diffusion d'articles...).

Il appartient au personnel chargé de l'accueil du public de se former à ces nouveaux outils afin d'accompagner les usagers dans leurs recherches. Dans un premier temps, ceux-ci peuvent éprouver des difficultés à s'authentifier d'autant qu'ils sont confrontés à une diversité de plateformes. Les affichages, les ergonomies, les outils de recherche et les types d'indexations diffèrent de l'une à l'autre

4.7 L'archivage pérenne des ouvrages

Les agrégateurs ne fournissent pas systématiquement les PDFs des ouvrages aux bibliothèques clientes mais un système complexe supposé permettre aux clients de conserver l'accès aux *e-books* achetés même en cas de fermeture de la plateforme. Ils fournissent parfois les données des ouvrages mais omettent volontairement de fournir les métadonnées.

Certains agrégateurs proposent d'assurer eux-mêmes l'archivage des données et métadonnées sur leur serveur mais cela induit des frais d'hébergement, c'est-à-dire un coût supplémentaire pour les bibliothèques.

5. RETOURS D'EXPÉRIENCES DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Les *e-books* ont fait leur apparition dans les bibliothèques françaises au début des années 2000. Les premières bibliothèques à avoir proposé des *e-books* sont des

⁴⁶ Rapport SDTICE, *op.cit.* p.22

bibliothèques de lecture publique (Bibliothèque de Boulogne-Billancourt en 2001 et Médiathèque de l'agglomération troyenne en 2003).

Les bibliothèques universitaires ne commenceront à s'intéresser aux *e-books* qu'en 2002 au moment de l'ouverture des premières plateformes.

Le consortium Couperin participera beaucoup à la diffusion de ce nouveau support en créant en 2003 le pôle Livres électroniques (LEC) et en jouant le rôle de négociateur auprès des éditeurs du marché (Universalis, Oxford University Press, Numilog, NetLibrary...).

Aujourd'hui la plupart des B.U offrent des *e-books* aux étudiants.

Deux d'entre elles ont vécu des expériences intéressantes : celle de l'université numérique en région Bretagne (UNRB) et celle de la bibliothèque universitaire d'Angers. Leurs initiatives sont originales et ont conduit, directement et indirectement, les éditeurs à adapter leur offre.

5.1 L'université numérique en Région Bretagne.

De février 2005 à décembre 2006, les SCD de Bretagne ont mené un projet de mise en place d'*e-books* en langue française. Ce projet s'inscrivait dans le projet de l'Université Numérique de Bretagne soutenu par le Ministère de l'Education nationale et celui de l'Enseignement supérieur.

L'objectif était de permettre aux 72 000 étudiants de la région d'accéder gratuitement et à distance à des ouvrages en ligne en se connectant à leur ENT.

L'action de L'UNRB se déclinait en trois axes : acquérir des *e-books* auprès des éditeurs et des agrégateurs de contenus, convaincre les éditeurs de proposer un choix de titres plus riche et répondant à la demande des étudiants, enfin : numériser les ouvrages épuisés ou anciens, ainsi que les œuvres aux programmes du Capes et de l'agrégation, à partir des collections des SCD partenaires.

L'accès aux ouvrages devait se faire grâce à une authentification unique.

5.1.1 Constitution d'un fonds partagé d'*e-books*

Le consortium Couperin a été associé à cette expérience en participant à la sélection des offres et à la négociation des contrats. De leur côté, les SCD ont incité les fournisseurs à modifier leurs modèles pour les adapter aux besoins spécifiques des bibliothèques universitaires (titres en langue française dans des champs pluridisciplinaires pour les étudiants de licence et master, principaux publics visés par l'UNRB).

La sélection des offres devait répondre à quatre critères essentiels :

- la possibilité de mutualiser les achats et les accès au sein de l'UNRB.
- la fourniture d'un accès distant, permettant aux usagers de consulter les ouvrages à tout moment et de n'importe quel poste informatique.
- la mise en place d'un accès en ligne sans contrainte de téléchargement de fichiers.
- l'acquisition définitive des titres plutôt que l'abonnement afin d'assurer la pérennité du fonds commun.

Le catalogue de l'UNRB s'est enrichi au cours des deux années d'expérience. Les bibliothèques ont souscrit un abonnement aux 14 Mementis de l'éditeur Francis Lefebvre puis elles ont acquis de façon pérenne ou semi-pérenne plus de 350 titres en

français et en anglais de l'agrégateur OCLC-NetLibrary dans les matières économiques, scientifiques et médicales.

Une offre de titres français en littérature s'est ajoutée plus tard.

Le choix s'est opéré à partir d'une liste commune constituée et validée par les SCD en fonction des disciplines couvertes par l'ensemble des quatre universités.

Le fonds a été complété par l'achat définitif de deux licences Softissimo-Lexibase.

Les négociations des contrats avec les fournisseurs furent menées avec Couperin. L'éditeur Francis Lefebvre a tout de suite accepté le principe d'une facturation unique, ainsi que l'accès distant et le partage des ressources entre les SCD. Pour NetLibrary, la négociation fut plus longue et plus difficile et déboucha finalement sur un accord de facturation unique.

5.1.2 Rencontre avec les éditeurs

La deuxième ambition de l'UNRB était d'obtenir des éditeurs la commercialisation au format électronique d'ouvrages en français utiles aux étudiants.

L'envoi aux éditeurs de courriers justifiant la démarche de l'UNRB, accompagné de la liste de suggestions de titres constituée par les SCD a finalement débouché sur un échec. Un moment soutenu par le SNE, l'UNRB n'a pas réussi à convaincre les éditeurs, encore trop frileux, à l'époque, à l'égard du livre numérique. Toutefois, François Gèze, président du groupe universitaire au SNE a été sensible à la démarche conduite par l'UNRB et a dénoncé quelques mois plus tard, lors du Salon du livre 2006, le retard pris par l'édition française dans le numérique puis délégué deux représentantes du SNE à la 3eme Journée Couperin sur le livre électronique.

5.1.3 Accessibilité et visibilité des ouvrages

Toutefois, l'UNRB a réussi à mettre en place le premier fonds interuniversitaire d'ouvrages électroniques et elle s'est employée à offrir le meilleur accès possible aux étudiants en respectant cinq principes :

- le refus de limiter la durée de consultation des livres électroniques
- la disponibilité d'un fonds commun
- l'accès distant aux ouvrages
- la garantie à terme pour les éditeurs d'un accès régulé et contrôlé aux ressources, par l'intégration progressive du système de fédération d'identités « Shibboleth »⁴⁷ dans les universités françaises,
- la pérennité de l'accès, qui a conduit l'UNRB à préférer chaque fois que possible les acquisitions définitives aux abonnements, dans l'incertitude de financements ultérieurs pour le maintien des ressources acquises.

La valorisation et la visibilité du fonds de livres électroniques auprès des usagers se sont faites par l'établissement de liens et de listes de titres dans un onglet spécifique de l'ENT, sur le site Web du SCD et sur la plateforme de l'agrégateur Netlibrary. Les ouvrages ont été signalés dans le catalogue des bibliothèques grâce au chargement dans le SUDOC⁴⁸ des notices Marc délivrées par NetLibrary puis à leur rapatriement dans le

⁴⁷ Shibboleth est une suite de logiciels développée par le consortium Internet2, fournissant une solution complète de fédération d'identités, en déléguant l'authentification Web des utilisateurs à un service d'authentification dans l'organisme d'origine de l'utilisateur.

⁴⁸ *Catalogue du Système Universitaire de Documentation* : le catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il comprend plus de 9 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents (livres, thèses, revues, ressources électroniques, documents audiovisuels, microformes, cartes, partitions, manuscrits et livres anciens...).

catalogue de chaque établissement. L'utilisateur qui repérait un ouvrage électronique dans l'OPAC accédait ainsi à celui-ci en cliquant sur l'URL de la notice.

5.1.4 Communication

Afin d'informer le public du nouveau service proposé par les bibliothèques, l'UNRB a largement communiqué sur les listes de diffusion, distribué des prospectus, créé des pages spécifiques sur le site Web des SCD et présenté le livre électronique dans les sessions de formation documentaire délivrées aux usagers.

L'information et l'expérience ont aussi été relayées auprès des professionnels de la documentation grâce à des présentations de l'expérience sur le site du SCD de Rennes-I, dans des revues ou lors des journées Couperin.

5.1.5 Bilan

Les bibliothécaires regrettent que NetLibrary et les éditeurs du marché n'exploitent pas suffisamment les potentialités du numérique en se contentant d'offrir les fonctionnalités de base (navigation, recherche intégral, annotation...) sans proposer de contenus multimédias ou interactifs.

Au niveau de l'utilisation du logiciel de lecture, celle-ci n'est pas facilitée par l'interface en anglais.

Les statistiques d'usage n'ont été fournies que par Netlibrary car Francis Lefebvre n'en proposait pas encore. Les relevés statistiques indiquent une utilisation intensive des ressources Netlibrary. Sur une période de onze mois, on compte plus de 2500 connexions, pour un total de 301 titres consultés sur les 352 que compte la collection. Il reste donc une cinquantaine d'ouvrages n'ayant fait l'objet d'aucune connexion. Les titres les plus consultés sont ceux qui figurent en tête de la liste alphabétique proposée par le site de NetLibrary.

L'examen des statistiques de consultation par disciplines montre sans surprise un usage reflétant l'état des collections de l'UNRB, dans lesquelles les sciences, la médecine, l'économie et la gestion sont les mieux représentées. Mais il ne s'agit là que de mesures de nature quantitative.

Toutefois l'UNRB a obtenu des résultats encourageants. Les SCD de Bretagne ont offert l'exemple d'une collaboration réussie pour la mise en ligne d'un fonds commun d'ouvrages. Ils ont réussi à faire avancer la réflexion des éditeurs sur la nécessité de proposer une offre nationale de livres électroniques en français répondant aux besoins d'un public universitaire.

En 2007, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui finance l'UNRB a décidé la poursuite du projet global dont l'action « livres électroniques » et demandé qu'ils soient inscrits dans les prochains contrats quadriennaux.

5.2 Angers et le prêt de *readers*

Le SCD d'Angers a procédé à titre expérimental au prêt de dix tablettes Cybook Gen3 (de chez Bookeen). Le choix a été de ne cibler dans un premier temps que les étudiants en Lettres et Sciences humaines. Les machines ont été prêtées vides et chargées par les usagers avec des ouvrages libres de droit récupérés sur les principaux sites spécialisés (Manybooks, Feedbooks...). Il s'agissait dans cette expérimentation de sensibiliser le public au livre électronique (le *reader* et le fichier) et de contourner l'offre « fermée »

(commerciale) en proposant des livres libres de droit, donnant la possibilité aux lecteurs de se construire eux-mêmes leur bibliothèque. Cette expérimentation a suscité la curiosité des professionnels de la documentation et a permis un rapprochement avec des acteurs de l'édition numérique comme Publie.net⁴⁹ avec lequel une collaboration s'est engagée pour la création d'un modèle d'achat institutionnel par établissement.

Sony France s'est également associée à l'expérience en procédant à un prêt à titre gracieux de 10 tablettes Sony PRS-505, destinées à être également mis à disposition des usagers à partir de septembre 2009.

Sur neuf mois de fonctionnement, 67 prêts ont été effectués avec 16 prolongations, soit un taux de 70% pour une durée moyenne de 20 jours.

Cependant, cette première expérience de prêt de *readers* montre qu'en l'absence d'une vraie offre de contenu ou d'actions ciblées, l'expérience s'arrête.

L'expérimentation qui se fera en septembre 2009 avec le prêt des Sony PRS-505 et pour laquelle une vingtaine d'utilisateurs longue durée seront sélectionnés pour tester l'objet durant l'été, permettra de dire, entretiens à la clef (focus groups), si celle-ci sera entérinée.

⁴⁹ <http://www.publie.net/>: coopérative d'auteurs pour la diffusion de textes numériques contemporains, les auteurs reçoivent 50% des sommes nettes perçues lors du téléchargement ou des abonnements.

Partie 3 : Propositions

1. SCÉNARIO 1 : UNE OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE ORIENTÉE VERS LE 1^{ER} CYCLE EN CONSULTATION SUR PLACE

La BSG a une tradition encyclopédique et accueille tous les publics. Toutefois le public est majoritairement des étudiants de 1^{er} cycle en Lettres et Sciences Humaines.

Ceux-ci recherchent principalement des manuels de cours, des ouvrages pratiques dans leurs disciplines et en langue française. Ces ouvrages sont offerts en libre-accès dans la salle Labrouste et largement consultés. Ils sont souvent acquis en plusieurs exemplaires pour pouvoir satisfaire la demande des lecteurs et remplacés d'une année sur l'autre en raison de leur fort taux de rotation. De plus, ils font l'objet de rééditions régulières.

Aussi, ce type d'ouvrages aurait tout intérêt à être enrichi par des acquisitions numériques, limitant ainsi l'achat démultiplié d'ouvrages imprimés. Un exemplaire imprimé serait maintenu et complété par un abonnement à sa version numérique.

Concernant l'accès, on pourrait imaginer un accès local à ces ressources comme cela est déjà le cas pour l'offre de Cyberlibris auquel la bibliothèque Sainte-Barbe s'est abonnée et dont la BSG profite également. Les ouvrages signalés par le S.I sont accessibles après inscription par les lecteurs à la base Cyberlibris. La consultation se fait en ligne sans téléchargement.

Les enquêtes faites auprès des étudiants sur leur usage des manuels universitaires, montrent que ceux-ci pratiquent davantage le « feuilletage » que la lecture continue, ce qui s'apparente aux modalités de la lecture en ligne.

La BSG dont le socle d'acquisitions est fondé sur les Lettres et Sciences Humaines souhaite surtout acquérir des ressources électroniques dans ce domaine.

En se référant de nouveau au Rapport SDTICE⁵⁰, on retient que les étudiants souhaitent emprunter en priorité des manuels ou des livres de cours (21,68 %), des dictionnaires et des usuels (17,43 %), des dictionnaires multilingues (14,80%), des guides pratiques pour trouver un emploi ou un stage (12,62 %), et enfin des ouvrages de niveau recherche, en français (16,04 %) et dans d'autres langues (13,86 %).

La synthèse de l'enquête montre qu'ils souhaitent avant tout une offre abondante et diverse, de niveau universitaire, adaptée à leurs besoins et qui répondant aux prescriptions de leurs enseignants.

1.1 Le choix du fournisseur

Deux agrégateurs se partagent le marché français des bibliothèques pour l'acquisition d'*e-books* pluridisciplinaires : Numilog et Cyberlibris.

⁵⁰ Rapport SDTICE, *op.cit.* p.22

1.1.1 Numilog

Numilog propose depuis 1999 des *e-books*. Son catalogue destiné aux institutions contient 40 000 titres dont la moitié est en français (l'autre moitié en anglais). Les ouvrages correspondent à un niveau « grand public » et au 1^{er} cycle universitaire. Plus de 200 éditeurs y figurent. Son rachat par le groupe Hachette en 2008 a entraîné l'arrivée de nouveaux éditeurs. Ainsi Fayard, EDISciences, Dunod (100 à 200 titres récents, manuels), Armand Colin y sont maintenant représentés. Numilog a aussi une offre anglophone importante : le catalogue de Springer, Wiley (8 à 9000 titres) et Taylor et Francis (15000 titres) pour n'en citer que quelques uns.

Il existe deux modèles économiques chez cet agrégateur :

-L'achat : 1 exemplaire donne droit à 1 accès simultané. Le prix d'un titre francophone à l'achat correspond en moyenne au prix éditeur -25%.

-L'abonnement annuel : 1 exemplaire donne droit à 3 accès simultanés pendant 1 an. Le prix de l'abonnement est égal au prix catalogue du livre numérique.

Le deuxième modèle est intéressant car il permet de démultiplier l'accès à des ressources qui sont très utilisées (comme les manuels de 1^{er} cycle) sans s'engager sur des ouvrages dont le contenu peut être vite obsolète.

En outre, dans une première phase d'expérimentation, ce modèle permet d'observer les usages et de rectifier la politique documentaire des *e-books* à l'issue de la première année de mise en service.

Numilog envisage aussi de pouvoir modifier les titres en abonnement en cours d'année. Il permet également d'augmenter le nombre de téléchargements sur un livre dans une année, mais sur une période plus courte (trois mois par exemple et quatre fois plus de téléchargements possibles).

Numilog propose l'emprunt ou la consultation en ligne, sur place et à distance. La lecture en ligne se fait au moyen du logiciel de lecture Numilog reader.

1.1.2 Cyberlibris

L'offre de Cyberlibris est moins étoffée : 6000 titres seulement. Ceux-ci se répartissent entre trois bouquets (pour ce qui est de l'offre institutionnelle) : un bouquet « Sciences humaines et sociales », un bouquet « Sciences » et un autre « Economie et gestion »

La collection Sciences-humaines et Sociales compte environ 1100 titres. On y trouve les éditeurs : Bayard, Dalloz, Champvallon, Corlet, La découverte, Quae parmi les plus importants.

Cyberlibris ne propose que la formule d'abonnement mais contrairement à Numilog, l'accès et le nombre d'utilisateurs pour un même ouvrage sont illimités.

Cyberlibris ne propose que la consultation en ligne, sur place et à distance. Celle-ci ne nécessite pas l'installation d'un logiciel.

1.1.3 Comparaison

Un tableau⁵¹ élaboré à partir des critères retenus par Couperin pour l'élaboration de son document rédigé à l'intention des fournisseurs d'*e-books* « Les 10 commandements de l'éditeur d'*e-books* : pour une offre idéale »⁵² permet de comparer les deux plateformes.

Les contenus éditoriaux de Numilog correspondent davantage à une offre de 1^{er} cycle. (manuels Vuibert, Eyrolles, Armand Colin, encyclopédies Hachette...) L'offre universitaire sort gagnante de l'intégration de Numilog au groupe Hachette. De plus, on peut s'attendre à un enrichissement régulier et important pour les contenus en français.

En termes d'accès, l'offre de Numilog est limitée à 3 usagers simultanés alors qu'elle est illimitée chez Cyberlibris. Cependant, il est peu probable qu'un même ouvrage puisse être consulté simultanément par plus de 3 usagers. Ce critère ne peut être retenu comme discriminant contre Numilog.

L'offre de Numilog est très onéreuse par rapport à celle de Cyberlibris, cependant pour les raisons évoquées plus haut, elle mérite d'être retenue.

1.2. La mise en œuvre

1.2.1 Les moyens techniques

Numilog, dans son offre, propose une bibliothèque numérique « clef en main », qu'ils développent et hébergent. Toutefois, l'établissement contractant peut la personnaliser.

Aucun matériel spécifique n'est requis, hormis un ordinateur et un accès à Internet.

La bibliothèque devra déclarer à Numilog les adresses IP des ordinateurs autorisés à se connecter à son serveur.

Les ouvrages étant verrouillés par des DRM, il sera nécessaire d'installer Adobe Digital Edition (compatible Mac et PC) afin de pouvoir lire les *e-books* aux formats PDF et EPub.

A la BSG, les ressources électroniques sont acquises conjointement par le service des périodiques et celui des acquisitions. Pour les *e-books*, il en sera de même.

La procédure d'abonnement, dans la mesure où celui-ci est valable de date à date, peut se faire à n'importe quel moment de l'année. Il est préférable cependant que l'abonnement débute au début de l'année civile afin qu'il concorde avec l'année budgétaire qui va de janvier à décembre.

La bibliothèque, mise à disposition par Numilog, dispose d'une interface administrateur qui permet d'effectuer et de gérer les commandes puis de classer les livres dans les thèmes de son choix (prédéterminé), de choisir les durées de prêt (si l'option de prêt est retenue) par type d'accès, par catégories de lecteurs ou par livre.

1.2.2 Accès et Signalement

La bibliothèque numérique sera consultable depuis les postes de la salle de référence, intégrée au S.I comme c'est le cas pour l'offre de Cyberlibris et les autres ressources

⁵¹ Voir annexe 4

⁵² Voir annexe 3.

électroniques, et pourra être référencée dans la rubrique « catalogues », dans A to Z et dans les thèmes « Sciences humaines et Sociales ».

Il serait intéressant de pouvoir récupérer les notices Numilog dans le catalogue du Sudoc, la bibliothèque n'aurait alors plus qu'à se localiser pour signaler dans son catalogue les *e-books*.

L'expérience du SCD d'Avignon prouve que la consultation des livres numériques augmente considérablement dans ce cas de figure.

Numilog a contacté l'ABES⁵³ pour examiner cette possibilité, le projet est en cours d'étude et devrait aboutir dans le courant de l'année. Leurs notices sont d'ores et déjà moissonnables en OAI-pmh⁵⁴.

Une fois connectés à la bibliothèque numérique, les usagers effectueront leur recherche en utilisant l'index de Numilog. Celui-ci n'apparaît d'ailleurs pas toujours pertinent pour les bibliothèques universitaires car cet agrégateur vise avant tout le « grand public ». En revanche, la bibliothèque peut procéder à sa propre indexation thématique. Une fois la recherche effectuée, l'ouvrage sera alors consultable en ligne de manière illimitée (dans la limite des 3 usagers autorisés).

1.2.3 Communication

Pour faire vivre un nouveau service et lui donner les chances d'être reconnu et exploité, il est indispensable d'en faire la promotion.

Dans un premier temps, une communication interne permettra d'associer le personnel à la mise en œuvre du nouveau service. Les fournisseurs possèdent des équipes commerciales qui se déplacent facilement pour faire des démonstrations de leurs produits aux établissements.

Une fois le service mis en place, la personne chargée du projet pourra aussi organiser des sessions de sensibilisation et de formation.

Ensuite, l'élaboration d'affiches ou de plaquettes promouvant la bibliothèque numérique, décrivant son contenu, ses principales fonctionnalités, son mode d'emploi ainsi que les coordonnées de la personne référente permettra d'informer le public.

La page d'accueil du S.I étant paramétrable, la rubrique Actualités peut aussi servir de vitrine à cette nouvelle ressource.

L'élaboration de formations à l'utilisation des ressources électroniques comprenant une partie sur la bibliothèque numérique permettra aussi de valoriser celle-ci.

Enfin, un tutoriel succinct mais efficace facilitera encore l'accès à cette nouvelle ressource. La bibliothèque de Jussieu en a élaboré un :

http://www.dailymotion.com/relevance/search/numilog/video/x5pe5p_tuto-numilog-consulter-un-ouvrage-e_school

1.2.4 Budgétisation

Pour un abonnement annuel, Numilog compte des frais de plateforme qui s'élève à 1800 € (avec une remise de 10% chaque année). Ces frais de plateforme comprennent l'accès

⁵³ Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur. Elle met en place et gère des outils d'informatique documentaire permettant de faciliter la tâche des établissements dans l'élaboration et le suivi de leur politique documentaire.

⁵⁴ OAI-Pmh (*Open Archives Initiative's Protocol for Metadata Harvesting*) ou protocole OAI facilite l'échange de données entre des fournisseurs de données (bibliothèques, musées...) et un fournisseur de service.

au service, la personnalisation de la page d'accueil, la gestion par adresse IP, l'espace administrateur avec les statistiques de prêt, la gestion des accès et des durées de prêt, la gestion des thèmes, la bande passante pour la lecture en ligne ainsi que la maintenance et l'assistance à la bibliothèque. Toutefois, à partir de 10 000 € d'*e-books* achetés, les frais de plateforme sont offerts (idem à partir de 5000 € d'*e-books* achetés en langue anglaise).

Le prix des *e-books* est en moyenne 25% moins élevé que la version papier, soit en moyenne 15€/titre. Le contrat quadriennal prévoit 80 000 euros alloués à la constitution de la bibliothèque numérique pour les quatre années. Aussi, si on prévoit 40 000 € de fonctionnement pour l'année 2010, cela permettra d'acquérir environ 2600 *e-books* pour les deux premières années du contrat quadriennal et 1300 pour chacune des deux années suivantes.

1.3 Evaluation

Sur l'interface de l'administrateur, les statistiques sont consultables en temps réel (nombre de prêts par titre, par sujet, par type de lecteurs, par période), ce qui permet une évaluation des usages et, au besoin, une adaptation de l'offre à ceux-ci.

Par contre, il est impossible de connaître les demandes non satisfaites dans la mesure où l'utilisateur qui souhaite consulter un titre visualise tout de suite si celui-ci est ou non disponible.

1.4 Limites

Un des avantages que présente ce premier scénario est d'être facilement et rapidement opérationnel en offrant, de surcroît, une vraie offre de contenus.

Cependant, il comporte un écueil : il n'autorise pas à sortir des murs de la bibliothèque. Or, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie⁵⁵, c'est la lecture à distance et en mobilité qui constitue un des atouts des *e-books* par rapport aux ouvrages papiers.

A l'heure qu'il est, rien n'est prévu pour offrir un accès distant aux ressources.

Les usagers seront donc contraints de feuilleter les *e-books* sur des postes informatiques jugés, par ailleurs, déjà insuffisants. Il ne semble pas possible d'augmenter le nombre de postes dans les locaux, à moins d'empiéter sur les espaces de circulation.

2. SCÉNARIO 2 : UNE OFFRE DE READERS

La première proposition met l'accent sur la difficulté de multiplier les accès à la bibliothèque numérique. Une des alternatives serait de proposer, en plus de la consultation sur les postes reliés au S.I, des *readers* sur lesquels les *e-books* seraient téléchargés.

Les *readers* ne sortiraient pas de l'enceinte de la bibliothèque et pourraient indifféremment être utilisées dans la salle Labrouste que dans la salle de référence, ce qui permettrait, entre autre, de libérer des places dans la salle de référence.

⁵⁵ 3.1

2.1 Le choix du fournisseur

Le choix du fournisseur Numilog favorise cette accessibilité sur les tablettes. En effet, une partie des *e-books* de Numilog (5000) est au format ePub, format adapté aux appareils nomades. Tous les ouvrages de chez Armand Colin par exemple sont au format ePub).

L'autre format proposé est le PDF, également lisible sur des appareils nomades.

2.2 Mise en œuvre

2.2.1 Moyens techniques

La gestion du prêt se fera en interne. L'administrateur paramètrera la durée du prêt. La consultation des *e-books* se faisant dans les locaux de la bibliothèque, la durée de prêt sera paramétrée sur les horaires d'ouverture (12 heures maximum).

Les lecteurs se verront prêter un *reader* en échange de leur carte de lecteur et pourront ensuite procéder au téléchargement des *e-books*. Sur la notice de l'ouvrage, un onglet indique si celui-ci est disponible. Les ouvrages sont chronodégradables.

On peut imaginer, dans la salle de référence, l'installation de 2 postes informatiques dédiés au chargement des livres numériques, sur lesquels le logiciel Adobe Digital Edition aura été installé.

Le logiciel Adobe Digital Edition ne permettant pas d'exporter les fichiers téléchargés sur plus de 6 périphériques, chacune des tablettes devra être chargée sur un poste en particulier. Par exemple : les 6 premières tablettes seront chargées sur le Poste 1, les 6 suivantes sur le poste 2. Pour limiter les risques d'erreurs et faciliter la tâche des usagers, chacune des tablettes portera le numéro du poste auquel elle est dédiée.

Les postes depuis lesquels les ouvrages sont chargés seront également équipés du logiciel Ebook library fourni avec les *readers* (Ce logiciel contient les drivers permettant à l'ordinateur de reconnaître le *reader*).

A l'heure qu'il est, les seules tablettes compatibles avec le format ePub sont le Sony Reader PRS 505, les Cybook Opus et Gen3 de chez Booken.

2.2.1.1 Le Sony reader PRS 505

Il a une capacité de stockage de 2 Go, pèse 260 grammes, possède un écran 6 pouces. Il possède une grande autonomie et permet de lire 7500 pages sans être rechargé.

Il offre la possibilité d'ajouter des marque-pages. Il comporte 8 niveaux de gris et trois tailles de caractères. Il est compatible avec le format ePub et PDF et lit des fichiers audio (MP3, AAC) ainsi que des fichiers images (JPEG, GIF...). Son prix est de 299 euros (prix Fnac).

2.2.1.2 Le Cybook Opus

Sa mémoire est d'un Go. Il pèse 150 grammes, possède un écran de 5 pouces. Il possède 12 tailles de caractères et 4 niveaux de gris. Il est équipé d'un capteur de mouvement permettant de positionner l'écran en mode portrait ou en mode paysage. Il est compatible avec le format ePub et PDF ainsi qu'avec des formats images (JPEG, GIF...)

Son prix est de 249 euros. L'Opus est vendu entre autres à la FNAC ou directement sur le site de chez Bookeen.

2.2.1.3 Le Cybook Gen3

Il dispose de 60 Mo de stockage interne, pèse 175 grammes, possède un écran de 6 pouces. Il peut supporter 1000 livres. Il a huit tailles de caractères. On peut placer des signets, annoter. Il lit les *e-books* au format PRC, PalmDoc, HTML, PDF sans DRM ou en texte brut, ainsi que les images JPEG, GIF et PNG) et les MP3 sans DRM.

Son prix est de 350 €

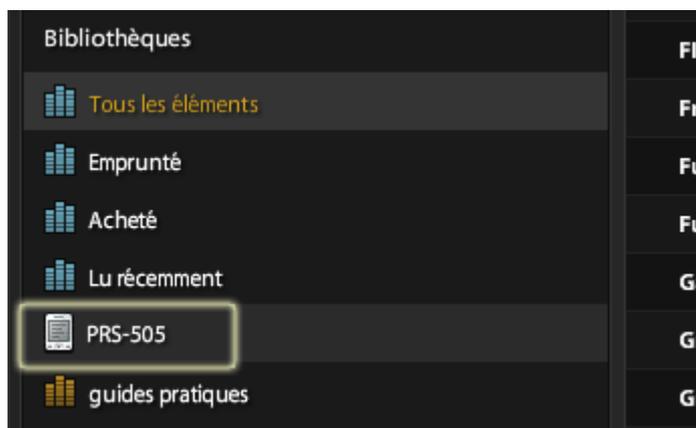
Quelle que soit la tablette choisie, l'offre documentaire et la mise en œuvre seront les mêmes.

2.2.2 Accès et signalement

2.2.2.1 Transfert des e-books au format PDF ou ePub sur un reader.

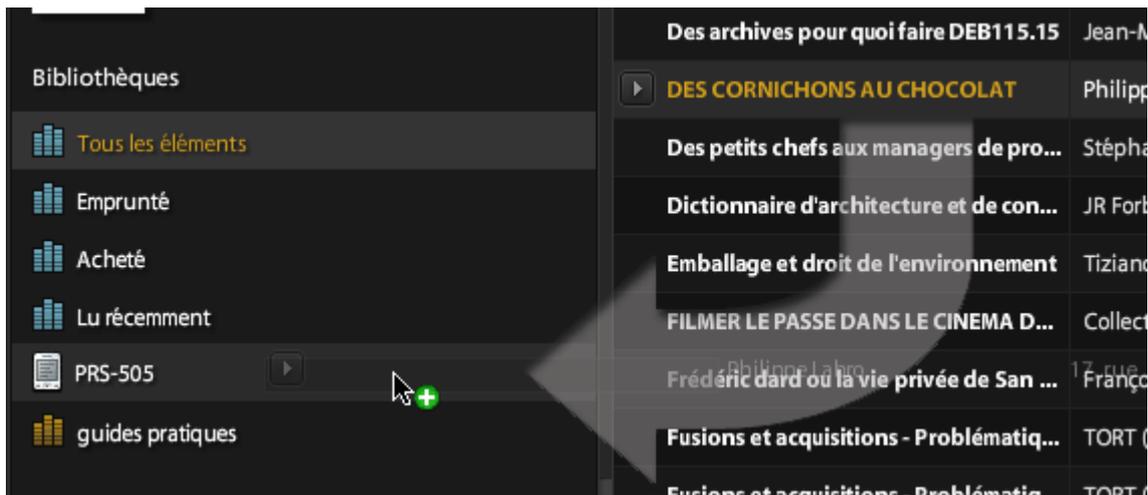
Le *reader* doit être raccordé à un ordinateur à l'aide d'un câble USB (fourni avec le *reader*).

Le *reader* (dans l'exemple ci-dessous) est alors reconnu dans Adobe Digital Edition et il apparaît comme une nouvelle étagère dans le menu de gauche.



2.2.2.2 Transfert du livre numérique sur le reader.

Il faut ensuite « glisser-déposer » le titre que l'on souhaite transférer sur l'étagère du *reader*.



2.2.2.3 Le signalement dans le catalogue

Les titres téléchargeables sont aussi accompagnés d'une notice. L'intégration des notices des *e-books* au format Marc au catalogue s'il est possible pour les titres consultables le sera aussi pour les ouvrages téléchargeables

2.2.3 Communication

La formation et la communication à l'attention du personnel et des usagers pourront prendre les mêmes formes que dans le scénario 1. Dans un premier temps, les téléchargements des *e-books* sur les *readers* devront être assistés par le personnel car ce sont souvent les aspects techniques qui constituent un obstacle à l'utilisation des ressources électroniques.

2.2.4 Budgétisation

Il faudra déduire des 80 000 euros alloués, le coût des tablettes, soit environ 3600 €. 76 400 € seront destinés à l'acquisition des titres sur les quatre années.

2.3 Evaluation

De la même façon que dans le scénario n°1, l'administrateur a la possibilité de consulter les statistiques, non plus des consultations mais des téléchargements qui ont été effectués.

Les transactions de prêt des *readers* ainsi que les démonstrations de téléchargement favorisent les échanges avec les usagers et permettent une évaluation immédiate du service lui-même.

2.4 Limites

Ce scénario a pour mérite d'accroître les moyens de consultation des *e-books* sans altérer la configuration des espaces et sans engager de frais importants.

En revanche, les *readers* sont des supports fragiles qui requièrent une manipulation délicate. Aussi faudra-t-il prévoir une maintenance, voire le remplacement de certains appareils au cours du projet.

3. SCÉNARIO 3 : CONSULTATIONS SUR PLACE ET À DISTANCE (1^{ER} CYCLE ET CHERCHEURS)

Les scénarii 1 et 2, bien que séduisants par la facilité de leur mise en œuvre, ne répondent toutefois pas entièrement à la demande des usagers qui souhaitent surtout accéder depuis chez l'extérieur aux ressources de la bibliothèque.

Le rapport SDTICE montre que les usagers apprécient avant tout le fait de pouvoir emprunter un ouvrage quand la bibliothèque est fermée (28,48%) et sans avoir à se rendre à la bibliothèque (27,82%). Par contre, une des premières causes d'insatisfaction est l'impossibilité de se connecter à un ouvrage déjà emprunté par un autre lecteur (29,09%). Quelques lecteurs contestent le système de prêt numérique calqué sur le système de prêt traditionnel et lui préfèrent la consultation en ligne sans limitation de durée. L'accès optimal aux ressources semble être de toute évidence le critère déterminant.

Il faut donc envisager une offre répondant aux besoins documentaires des étudiants de 1^{er} cycle qui soit à la fois consultable sur place et accessible à distance. Le modèle économique choisi dans le scénario 1 (abonnement) serait maintenu.

Les ouvrages destinés aux étudiants de 3^{ème} cycle ainsi qu'aux chercheurs sont onéreux, souvent très spécialisés et en définitive, peu consultés. Cependant la bibliothèque ne peut faire l'économie de ses ouvrages, la carte documentaire du Quartier latin lui assignant le rôle de bibliothèque de recours pour la documentation spécialisée dans le 3^{ème} cycle. De plus, son administration

de tutelle, Paris 3, l'incite à desservir en priorité un public de doctorants et d'enseignants-chercheurs.

Substituer des *e-books* aux ouvrages papier en les rendant accessibles hors les murs permettrait en outre de toucher un public qui reste minoritaire dans la bibliothèque.

Le modèle économique choisi ne sera donc plus l'abonnement mais l'achat pérenne.

3.1 Choix des fournisseurs

Concernant l'offre destinée aux étudiants de 1^{er} cycle, francophone, de type pluridisciplinaire avec une dominante Lettres et Sciences Humaines, les deux agrégateurs du scénario 1 se retrouvent en compétition : Cyberlibris et de Numilog.

Cyberlibris offre l'avantage de proposer l'accès illimité aux ouvrages quand Numilog ne propose pour un exemplaire que l'accès simultané à trois usagers uniquement.

En proposant l'accès à distance, la probabilité de dépasser la limite des trois usagers augmente. Cependant, pour les raisons évoquées dans le scénario 1, le choix de Numilog paraît plus pertinent⁵⁶.

Concernant l'offre à destination du 3^{ème} cycle, les catalogues de Numilog et de Cyberlibris ne sont pas adaptés : ceux-ci revendiquent leur étiquette « grand public », au mieux « 1^{er} cycle ». Numilog s'il propose aujourd'hui des catalogues d'éditeur anglo-saxons comme Wiley (informatique) ou allemands comme Springer, ne saurait contenter une demande de type Recherche. Il faut pour cela se tourner vers des grands agrégateurs anglo-saxons, tels Dawsonera, Ebook Library, Elibrary, NetLibrary ou encore Mylibrary, ou alors vers des éditeurs spécialisés proposant leur catalogue sous format

⁵⁶ 1.1.3, p.37

numérique (Elsevier, Collins, Springer, Blackwell ...). Au demeurant, ces grands éditeurs sont présents chez les agrégateurs anglo-saxons.

3.1.1 Dawsonera⁵⁷

Cette plateforme rassemble des ouvrages d'éditeurs de niveau universitaire et recherche essentiellement en langue anglaise. Tous les domaines de l'Enseignement et de la Recherche universitaires sont couverts. Au 1^{er} septembre 2009, elle proposait 100 000 titres appartenant à plus de 230 éditeurs essentiellement anglo-saxons. Les éditeurs français EDPSciences, Quae, Eyrolles, Les Editions de l'Organisation entre autres y sont présentes également.

Elle propose deux modèles économiques:

-L'achat, titre à titre (prix éditeur) + 10% pour les frais de maintenance. L'achat est pérenne et donne droit à un accès simultané limité à 400 consultations /an et par *e-book*.

-l'emprunt : 9% du prix éditeur pour une semaine, 16% pour deux semaines, 22% pour trois semaines.

Enfin, les usagers ont accès au catalogue de Dawsonera et peuvent faire des requêtes qui sont ensuite transmises aux bibliothécaires, ce qui permet d'ajuster plus finement les acquisitions.

L'achat est pérenne sans obligation de régler des frais de plateforme.

3.1.2 EbookLibrary⁵⁸

EbookLibrary est un agrégateur qui compte environ 104 000 titres en anglais d'un niveau M, D et Recherche. Il rassemble environ 350 éditeurs (Routledge, les « Press » des universités...)

Seul l'achat est possible, soit au titre à titre, soit au bouquet.

Le prix d'un titre est égal au prix éditeur + 10% (frais de plateforme). Il n'y a pas de frais de plateforme supplémentaire sauf si la bibliothèque n'a pas dépensé 3000\$ dans les douze derniers mois.

L'accès aux titres est illimité pour la plupart (à l'exception des *e-books* catégorie « textbook » pour lesquels seuls 3 utilisateurs peuvent consulter le titre simultanément).

Il existe une possibilité de location d'un titre pour un utilisateur et également de prêt pour une durée d'1 à 7 jours.

3.1.3 Ebrary⁵⁹

Ebrary rassemble 350 éditeurs, soit plus de 170 000 titres dans tous les domaines. Les contenus sont en anglais, seuls 1300 titres sont en français.

Il existe deux modèles économiques :

L'abonnement à des collections thématiques (non modifiables) ou à des titres. Dans ce cas, il n'y a pas de frais de plateforme. L'abonnement aux collections se calcule en fonction de l'effectif étudiant. Il y a un embargo de 18 mois sur les nouveaux titres.

⁵⁷ <http://www.dawsonera.com>

⁵⁸ <http://www.eplib.com>

⁵⁹ <http://www.ebrary.com>

L'achat pérenne au titre (prix éditeur pour un accès, prix éditeur + 50% pour des accès simultanés illimités). Il n'y a pas d'embargo sur les nouveaux titres.

Il est également possible d'acquérir des "starter packs" (collections de titres de référence sélectionnés chez les éditeurs). Dans ce dernier cas, il y a une remise de 5% sur les titres qui composent ces collections.

Il y a des frais de maintenance dans le cas d'achat pérenne seul (5% des livres achetés avec un minimum de 500\$ et un maximum de 1500\$).

3.1.4 NetLibrary⁶⁰

Il s'agit d'une plateforme d'*e-books* diffusée par OCLC-PICA qui comprend plus de 100 000 ouvrages dans tous les domaines. 450 éditeurs y sont représentés.

NetLibrary propose deux modèles :

-L'achat pérenne : prix éditeur + 55% (frais d'accès)

-L'abonnement : prix éditeur + 15 % par an (frais d'accès). Quand la somme des accès annuels a atteint la somme du titre à l'achat, le livre est acquis définitivement (au bout de 3 ou 4 ans en moyenne).

Par contre, il faut s'engager à dépenser 5000 €

Le nombre d'utilisateurs simultanés est de 2 par exemplaire acheté.

3.1.5 Myilibrary⁶¹

Myilibrary rassemble des ouvrages en langue anglaise (plus de 150 000 titres) dans toutes les disciplines provenant de plus de 300 éditeurs.

Myilibrary ne propose que l'achat. Le coût d'un titre est 1,5 plus élevé que l'ouvrage papier pour un accès simple et 2 fois plus élevé pour un accès multiple.

Il n'y a pas de frais de plateforme les douze premiers mois, ensuite ceux-ci s'élèvent à 500 €/an et sont dégressifs en fonction du nombre d'ouvrages achetés.

L'accès aux ouvrages n'est possible qu'à condition que les frais de plateforme soient versés.

3.1.6 Comparaison⁶²

Toutes ces plateformes ont des catalogues importants et proposent chacune un grand nombre d'éditeurs (souvent les mêmes). Elles offrent toutes la formule d'achat.

C'est essentiellement par l'accès aux ouvrages et par leur prix qu'elles se singularisent : Dawsonera et EbookLibrary permettent d'accéder de façon illimitée aux ouvrages au même prix que le prix éditeur + 10% en garantissant un accès pérenne aux ouvrages même après résiliation de l'abonnement à la plateforme. Elles permettent en outre le prêt et l'emprunt exceptionnel sur des titres qui ne sont pas acquis par la bibliothèque.

Dawsonera enrichit progressivement son catalogue de titres français et dans le domaine des Lettres et Sciences Humaines.

NetLibrary propose aussi un modèle intéressant : l'abonnement à un titre pendant trois ou quatre ans débouche sur un achat pérenne.

⁶⁰ <http://www.netlibrary.com>

⁶¹ <http://www.myilibrary.com>

⁶² Voir annexe 5.

3.2 Mise en œuvre

Les tarifs d'abonnement sont calculés en fonction du nombre d'étudiants inscrits à la bibliothèque (ou à l'université dans le cas des bibliothèques universitaires).

Les éditeurs ont été pendant de nombreuses années réticents à l'idée de permettre l'accès à distance à leurs ressources, craignant un usage illicite.

La BSG étant une bibliothèque interuniversitaire et de surcroît, publique, elle dessert une population étudiante difficile à circonscrire. Toute personne âgée de 18 ans et plus peut s'inscrire, se créer un compte, utiliser les ressources électroniques et ne plus revenir à la bibliothèque, tout en continuant à bénéficier de l'accès à celles-ci. On peut aussi craindre qu'elle communique ses codes d'accès à des personnes extérieures.

Le consortium Couperin a largement œuvré auprès des éditeurs pour les convaincre de permettre l'accès distant arguant du fait que celui-ci était plébiscité par les étudiants.

Pour l'année 2008, la BSG comptait 37 800 lecteurs (ce qui représente le double de certaines universités). Il lui faut donc négocier avec les éditeurs des tarifs adaptés à ses moyens, en prenant compte du profil des étudiants : par exemple, les ressources électroniques en LSH seraient calculées en fonction du nombre d'étudiants en LSH.

Actuellement, la responsable du Service des Périodiques et des Ressources électroniques examine de près les contrats que la BSG a passé avec les fournisseurs afin d'évaluer le surcoût qu'engendrerait l'accès à distance

3.2.1 Moyens techniques.

Concernant l'accès sur place à la bibliothèque numérique, la bibliothèque déclarera aux fournisseurs les adresses IP des ordinateurs autorisés à se connecter à leurs serveurs.

Pour l'accès distant, elle s'engagera à leur transmettre un annuaire de type LDAP⁶³ recensant ses lecteurs (à partir de l'adresse email ou du numéro de carte de bibliothèque assorti d'un mot de passe personnel). L'annuaire sera relié au SIGB VSmart de manière à ce que le fichier des lecteurs soit quotidiennement mis à jour.

Puis, deux possibilités s'offriront à elle, soit :

-elle développera un système en interne et s'équipera d'un système CAS⁶⁴ et d'un Reverse Proxy⁶⁵ (pour lequel une licence est nécessaire).

-soit elle confiera son développement à un prestataire externe.

En outre, en s'équipant du système Shibboleth⁶⁶, elle permettra aux étudiants de ne s'authentifier qu'une seule fois pour accéder à l'ensemble des ressources en ligne.

3.2.2 Accès et signalement

Dans l'enceinte de la bibliothèque, les étudiants auront accès aux *e-books* à partir du S.I. De l'extérieur, ils s'identifieront sur la plateforme de l'agrégateur et selon l'option choisie, consultation ou prêt, l'ouvrage sera consultable de façon illimitée ou limitée dans le temps.

⁶³ *Lightweight Directory Access Protocol*

⁶⁴ *Central authentication service*. Il s'agit d'un système d'authentification.

⁶⁵ Voir annexe 6.

⁶⁶ Voir annexe 7.

Les notices des ouvrages proposés par les agrégateurs anglo-saxons sont tous au format MARC et pourront ainsi être intégrés au catalogue de la bibliothèque. Ce n'est pas encore possible chez les deux agrégateurs français, Cyberlibris et Numilog⁶⁷.

3.2.3 Communication

Les mêmes stratégies de communication que celles développées dans le scénario 1 pourront être utilisées. De plus les formations sur la recherche documentaire et sur la présentation des ressources de la BSG qui sont faites en direction des doctorants pourront comprendre un volet sur les ressources électroniques.

3.2.4 Budgétisation

Si ce scénario est retenu, le budget alloué à la constitution de la bibliothèque numérique devra être réparti entre l'offre destinée au premier cycle et celle destinée aux chercheurs. Les ouvrages de niveau Recherche en anglais étant plus coûteux, il faudra probablement leur allouer un budget plus important si on souhaite préserver l'équilibre quantitatif entre les deux offres.

Il est à noter que les tarifs proposés par les agrégateurs recensés dans ce rapport sont valables aussi bien pour la consultation sur place que pour l'accès à distance.

Le coût de la mise en place technique de l'accès distant est pour l'instant difficile à mesurer. La responsable du Département de l'Informatique documentaire évalue celui-ci à 6000 € environ, si le choix de confier la mise en œuvre à une société extérieure était retenu.

3.3 Evaluation

Certains agrégateurs présentés permettent l'accès des statistiques en temps réel (Dawsonera, EbookLibrary), d'autres ne les fournissent que de manière mensuelle (Ebrary, Mylibrary). La possibilité de visualiser les requêtes de utilisateurs (Dawsonera, EbookLibrary) permet d'ajuster sa politique documentaire et augmente les chances de succès.

3.4 Limites

L'offre francophone d'*e-books* de niveau Recherche est encore très faible, voire inexistante. Cela implique qu'il faut nécessairement se tourner vers des agrégateurs anglo-saxons pour satisfaire la demande de documentation.

La mise en place de l'accès distant implique des contraintes techniques plus lourdes que pour les deux premiers scénarii. Pour autant, elle répond vraiment aux attentes du public.

4. BILAN

Les trois scénarii proposés correspondent à des usages particuliers : les deux premiers répondent à une demande de documentation sur place et le deuxième permet en plus une

⁶⁷ Voir 1.2.2

démultiplication des accès dans les murs de l'établissement, tout en favorisant la mobilité de l'utilisateur. Ces deux propositions sont facilement réalisables car elles ne requièrent pas d'installation particulière, tout au plus l'achat de *readers* pour la deuxième.

Néanmoins, au regard des enquêtes réalisées auprès du public (essentiellement des étudiants), l'intérêt d'une offre numérique réside essentiellement dans l'accès distant aux ressources. Les ressources électroniques au sein des bibliothèques sont sous-utilisées (à l'exception des ressources juridiques et des STM) et pourtant, elles absorbent une partie importante des budgets. Aussi, est-il important de prendre la mesure des observations faites par les usagers et de se donner les moyens de les satisfaire, sans quoi on continuera à proposer des contenus de qualité mais avec un service qui n'est pas adapté aux usages.

Conclusion

Ce PPP présente une situation appelée à évoluer prochainement en raison de la stratégie des éditeurs d'une part, et de la technologie. Le marché des *e-books* est en plein essor et on ne compte plus les nouvelles plateformes (Place des éditeurs, L'Harmattan⁶⁸ en septembre 2009). Je me suis efforcée, au cours de ce travail, de faire une photographie de la situation actuelle en mesurant les enjeux et les contraintes que peut représenter la mise en place d'une offre d'*e-books* pour une bibliothèque. Le statut particulier de la BSG complexifie la donne mais il faut, je crois, s'affranchir de certaines contraintes pour imaginer ce que pourrait être une « offre idéale » (pour reprendre l'expression de Couperin).

Même si nous manquons encore de recul par rapport à l'usage des *e-books*, car il existe en réalité très peu d'enquêtes à ce jour sur le sujet, il demeure une constante : les usagers veulent un accès optimal aux ressources et nous, bibliothécaires, sommes forcés de les entendre. Nous sommes contraints de faire avec les moyens qui sont les nôtres, d'expérimenter avec ce que nous est offert mais nous devons rester attentifs aux attentes de notre public et envisager les moyens de le satisfaire.

L'enquête commandée par le Centre national du Livre sur les publics du livre numérique et qui sera disponible pour le prochain Salon du Livre, en mars 2010, devrait nous apporter des informations sur la typologie des lecteurs d'*e-books*, sur leurs attentes, leurs pratiques, leurs représentations, ainsi que sur les conditions d'un accroissement de la demande sur ce marché.

Il semblerait qu'aujourd'hui les éditeurs abandonnent peu à peu leur position « wait and see » à l'égard du numérique et qu'ils deviennent curieux des expériences faites ailleurs. Cette prise de conscience est en partie redevable aux bibliothécaires qui essaient d'influer sur l'offre des éditeurs, en terme de contenu éditorial, de modèles économiques et d'accès aux ouvrages. Grâce à ces actions, les éditeurs ont compris que les bibliothèques avaient un rôle à jouer dans la promotion du *e-book* et dans sa réussite commerciale.

⁶⁸ <http://www.harmattan.fr/>

Bibliographie

Pour la rédaction de ce PPP, la première étape de mon travail a consisté à rechercher des documents concernant la Bibliothèque Sainte-Geneviève (dernier bilan d'activité, Statistiques de fréquentation, ouvrages retraçant l'histoire de l'établissement...) afin de mieux contextualiser mon étude.

Je me suis ensuite penchée sur les documents internes ayant trait au projet lui-même (projet de contrat quadriennal de la bibliothèque, notes).

Afin de mieux délimiter mon sujet, j'ai examiné, via différents moteurs de recherche, les documents qui approfondissaient la définition du *e-book*. Par ailleurs, mon stage extérieur effectué au département du dépôt légal de la BNF m'a permis de collecter des notes internes concernant les *e-books* (avec le projet de collecte).

J'ai prospecté sur le site de Couperin qui met à disposition des professionnels de la documentation des documents sur l'offre commerciale ainsi que des éléments de réflexion sur la politique documentaire et sur l'usage des *e-books*.

Les sites des revues professionnelles (*BBF*, *Documentaliste - Sciences de l'information*, *Livres-Hebdo*...) proposent également un état des lieux de l'offre destinée aux bibliothèques, ainsi qu'un bilan des expériences menées jusqu'à ce jour.

Il existe peu de monographies en langue française sur le sujet mais les articles de périodiques sont nombreux et actualisés.

Enfin, j'ai trouvé sur des sites institutionnels (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de la culture et de la communication, Syndicat National de l'Édition) des rapports récents sur le numérique.

Pour élaborer mes propositions, j'ai exploré les différentes plateformes d'éditeurs et d'agrégateurs offrant des *e-books* en me référant régulièrement aux préconisations du Consortium Couperin ainsi qu'aux sites des bibliothèques universitaires.

Ce travail de collecte fut émaillé d'entretiens avec les collègues de mon établissement (responsable du Service des Périodiques et des Ressources électroniques, responsable du département de l'Informatique documentaire) mais également avec des personnes extérieures (responsables de projet dans des établissements, tels que la BNF, l'Université de Jussieu et commerciaux des agrégateurs).

CONTEXTE :

Bibliothèque Sainte-Geneviève

<http://www-bsg.univ-paris1.fr/> (Consulté le 01 octobre 2009)

ZENACKER, Françoise, « Bibliothèque Sainte-Geneviève » *Patrimoine des Bibliothèques de France, un guide des régions. Volume 1, Ile de France*. Paris : Payot, 1995. p 252-261.

DEFINITION ET HISTOIRE DU E-BOOK

ILLIEN, Gildas. « Note sur la définition du livre numérique (« e-book ») ». Paris : BNF. Direction des services et réseaux. Département du Dépôt légal. Dépôt légal numérique, 2009, BNF-ADM-2008-074461-01, 5p.

KREBS, Constance, « Du livre électronique à l'encre électronique », *BBF*, 2006, n° 4, p. 38-41

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> (Consulté le 03 octobre 2009)

LEBERT, Marie. « Une courte histoire de l'e-book ». Toronto : N.E.F : Université de Toronto, 2009. 118 p.

[en ligne] <<http://www.etudes-francaises.net/dossiers/ebook.htm>> (Consulté le 01 octobre 2009)

NUTTIN, Guillaume, « L'e-book et le livre ne font pas bande à part, ils se complètent » *Archimag*, 2009, n°222, p.33-35 [en ligne]

<http://archimag.com/fr/accueil-archimag/magazines/archimag-n222.html> (Consulté le 01 octobre 2009)

L'OFFRE D'E-BOOKS

CHARTRON, Ghislaine, **JOSEPH**, Maryvonne, **STOTZENBACH**, Christine, **MINON**, Marc, **BILBAULT**, Rémi et **GASNAULT**, Jean. « Une offre en pleine extension », *Documentaliste -Sciences de l'information*, 2008/2, Vol.45, p.28-43. ISSN 0012-4508

COUPERIN.ORG Consortium Universitaire de Publications Numériques [en ligne]

<http://www.couperin.org/>(Consulté le 01 octobre 2009)

Gallica [en ligne]

<http://gallica.bnf.fr/>(Consulté le 01 octobre 2009)

PATINO, Bruno. « Rapport sur le livre numérique » .Paris : Ministère de la Culture et de la Communication. Département de l'information et de la communication, 2008, 68 p. [en ligne]

<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/albanel/rapportpatino.pdf>

(Consulté le 01 octobre 2009)

ZWIRN, Denis. « Etude en vue de l'élaboration d'un modèle économique de participation des éditeurs à la bibliothèque numérique européenne (Europeana) ». Paris : Numilog, 80 p.

<http://www.bnf.fr/pages/catalog/pdf/EUROPEANA-NUMILOG2007.pdf> (Consulté le 01 octobre 2009)

USAGES

BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa, **KAMGA**, Rachel, « La consultation de périodiques numériques en bibliothèque universitaire : état des lieux », *BBF*, 2008, n° 3, p.48-60

[en ligne] <http://bbf.enssib.fr> (Consulté le 01 octobre 2009)

ISAAC, Henri. « Rapport à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ». Paris, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2007, 54p.

[en ligne]

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000024/0000.pdf> (Consulté le 01 octobre 2009)

JOLLY, Claude. « Documentation électronique à l'université », *BBF*, 2003, n° 4, p. 5-8

[en ligne] <http://bbf.enssib.fr> (Consulté le 01 octobre 2009)

LE SAUX, Annie. « Le livre électronique dans l'enseignement supérieur », *BBF*, 2004, n° 3, p. 99-100 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr> Consulté le 01 octobre 2009

LE SAUX, Annie. « Les bibliothèques à l'heure du numérique », *BBF*, 2005, n° 5, p. 76-77 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr> (Consulté le 01 octobre 2009)

LE SAUX, Annie. « Le livre électronique, quels lecteurs ? », *BBF*, 2007, n° 2, p. 99-100 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr> (Consulté le 01 octobre 2009)

JONCHERE, Laurent. « Le livre électronique, une lente révolution : », *BBF*, 2008, n° 4, p. 83-84 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr> (Consulté le 01 octobre 2009)

JONCHERE, Laurent. « Des livres électroniques pour les étudiants », *BBF*, 2007, n° 6, p. 28-33 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr> (Consulté le 01 octobre 2009)

JONCHERE, Laurent. « Quel avenir pour le livre électronique dans les bibliothèques universitaires françaises ? », *Documentaliste – Sciences de l'information*, 2005, vol. 42, no 1, p. 26-30. ISSN 0012-4508.

LAPIROT, Olivier, « Bonne lecture numérique » *Micro-Hebdo*, 2009, n°571, p.44-47

PATINO, Bruno. « Rapport sur le livre numérique » .Paris : Ministère de la Culture et de la Communication. Département de l'information et de la communication, 2008, 68 p. [en ligne]

<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/albanel/rapportpatino.pdf>

(Consulté le 01 octobre 2009)

PROST, Bernard. « Rapport d'étude sur l'édition numérique de livres scientifiques et techniques : l'éditeur de 2010. » Paris : Ministère de l'Enseignement et de la Recherche : Quae, 2007, 95p. [en ligne]

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000335/0000.pdf> (Consulté le 01 octobre 2009)

SDTICE Sous Direction des Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation « Le prêt électronique d'ouvrages dans l'enseignement supérieur : retour d'expériences ». Paris, Ministère de l'Enseignement et de la recherche et Ministère de l'Education Nationale, 2006, 12p. [en ligne]

http://www.couperin.org/IMG/pdf/Rapport_final_Etude_pret_electronique_2006_definitif.pdf (Consulté le 01 octobre 2009)

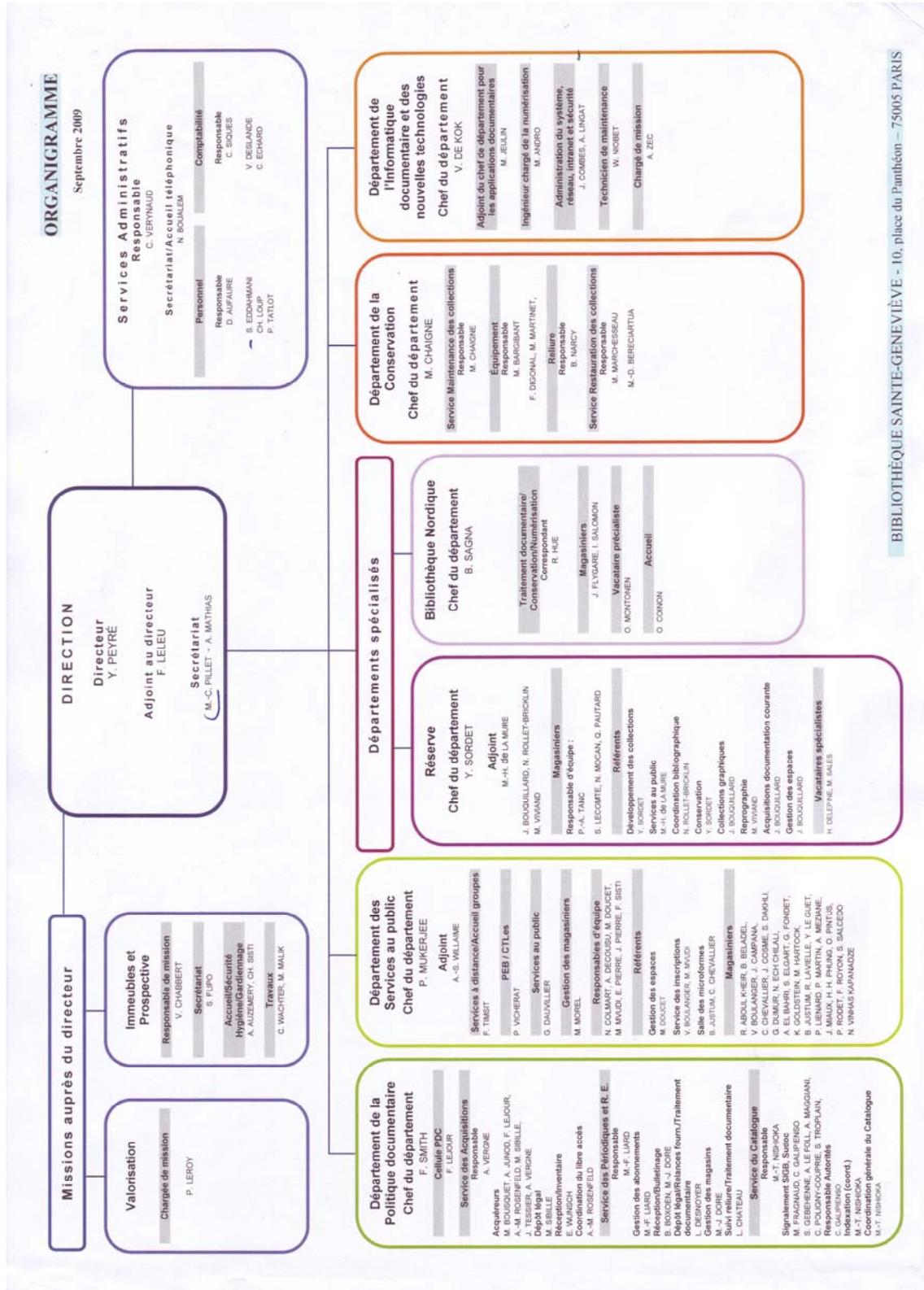
Université Numérique de région Bretagne

<http://unrb.univ-bretagne.fr/> (Consulté le 01 octobre 2009)

Table des annexes

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE LA BSG	57
ANNEXE 2 : INTERFACE DU SYSTÈME D'INFORMATION DE LA BSG.....	58
ANNEXE 3 : LES 10 COMMANDEMENTS DE L'ÉDITEUR D'<i>E-BOOKS</i> : POUR UNE OFFRE IDÉALE	59
ANNEXE 4 : COMPARAISON DES PLATEFORMES DU SCÉNARIO 1.	62
ANNEXE 5 : COMPARAISON DES PLATEFORMES DU SCÉNARIO 3	64
ANNEXE 6 : SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT D'UN REVERSE PROXY	66
ANNEXE 7 : SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME SHIBBOLETH	67

Annexe 1 : Organigramme de la BSG



Annexe 2 : Interface du Système d'Information de la BSG

The screenshot shows the BSG website interface in Internet Explorer. The browser title is "BSG - Windows Internet Explorer" and the address bar shows "http://bsg-front.univ-paris1.fr/repons/portal/". The page has a blue header with the BSG logo and the text "Système d'information Bibliothèque Sainte-Geneviève". Below the header, there is a search bar with the text "Rechercher : " and a dropdown menu for "dans : Tous Champs". The search results are displayed in a table with columns for "Thèmes", "Ordre Alphabétique", "Type de Ressources", and "Services".

The main content area is divided into several sections:

- BIENVENUE SUR LE PORTAL DE LA BSG**: A central message welcoming users to the portal, explaining that it provides access to electronic documentation through various themes and search methods. It also mentions that a significant number of resources are only accessible from the library's premises.
- CATALOGUES**: A list of available catalogues, including "BSG - OBTENIR UN DOCUMENT", "A TO Z (catalogue des périodiques électroniques de la BSG)", "BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE", "SUDOC", "CALAMES", "BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (BPI)", "CATALOGUE COLLECTIF DE FRANCE", "BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE PARIS", and "CATALOGUE VIRTUEL INTERNATIONAL".
- RESSOURCES ELECTRONIQUES**: A section listing electronic resources, divided into "Bibliographies" (including "BIBLIOGRAPHIE MEDIEVALE DE LA SHMES", "BIBP : BASE D'INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE EN PATRISTIQUE", and "GOOGLE SCHOLAR") and "Biographies" (including "INFORMATIONS BIOGRAPHIQUES INTERNATIONALES (World Biographical Information System Online)" and "LITERATURE RESOURCE CENTER").
- ACTUALITES**: A section listing recent updates and publications, such as "IBZ : INTERNATIONAL BIBLIOGRAPHY OF PERIODICAL LITERATURE ONLINE - 25/09/2009", "MEDIASIG - 15/09/2009", "ROSEWALD (ANNUAIRE DES MEDECINS) - 16/07/2009", "OXFORD DICTIONARY OF NATIONAL BIOGRAPHY - 16/07/2009", "ART INDEX (WILSON ART INDEX) 1929-1984 - 07/07/2009", "MEDLINE (1948-1965) - 07/07/2009", "ERUDIT (EN TEST) - 15/06/2009", "INTERNATIONAL ENCYCLOPEDIA OF COMMUNICATION - 15/06/2009", "QUINZAINE LITTERAIRE (LA) - 03/06/2009", and "ENCYCLOPEDIA OF THE".

Annexe 3 :

Les 10 commandements de l'éditeur d'e-books : pour une offre idéale

Dans un contexte d'offres foisonnantes, le consortium Couperin a souhaité faire part aux éditeurs d'e-books de ses recommandations et des pratiques les plus intéressantes constatées actuellement. Voici donc 10 propositions pour construire, en partenariat avec les éditeurs et les fournisseurs de services ou de contenus, ce que l'on pourrait qualifier d'*offre idéale*.

1. FACILITER L'ACCÈS AU CONTENU

En offrant une adresse **URL stable** ;
En permettant **leur citation** ;
En facilitant leur l'intégration au sein des **catalogues** de bibliothèques (grâce à des notices aux formats MARC), des **ENT** et des **plateformes de gestion** de ressources pédagogiques (grâce à des notices au format **LOM** ou **LOM-FR**) ;
En développant l'**interopérabilité** vers ces plateformes grâce aux protocoles les plus utilisés dans le monde de la documentation : **OAI-PMH**, **SRU/SRW**, **WebServices**.
En favorisant toutes les formes de **signalement permettant l'accès** aux e-books aux communautés desservies.

2. Intégrer les usages pédagogiques

En autorisant le référencement et la citation des e-books dans des **cours**, des **bibliographies** réalisées avec des logiciels de gestion de références bibliographiques libres ou commerciaux ;
En donnant la possibilité de **réorganiser** le maximum d'éléments extraits des e-books pour les intégrer à des cours en ligne ou à des scénarios pédagogiques.

3. Assurer l'archivage pérenne et l'accès perpétuel

Dans le cas d'un achat définitif de collections ou de titres individuels ou de souscription à des collections, l'**accès perpétuel** aux ressources doit être assuré, c'est-à-dire que l'éditeur doit prévoir des solutions d'**archivage** et d'**accès** pérennes, parmi lesquelles la récupération des données par les acheteurs ou les abonnées ; le dépôt à un tiers de confiance (**ABES**, **CINES**, **BNF**, **PORTICO**, ...) ; et de participer à des projets d'archivage pérenne comme **LOCKSS** ou **CLOKSS**.

4. Offrir un contenu accessible aux budgets des bibliothèques

Les tarifs pratiqués doivent être adaptés aux budgets actuels des bibliothèques.
Concernant les modèles économiques, l'abonnement à des collections et l'achat titre à titre dominant les offres commerciales. En cas d'abonnement à une ou des collections, la liberté de choix (granularité variable des achats ou des abonnements) et la possibilité d'ajuster l'envergure de l'offre à la taille de l'établissement, aux usages de son public et à son ambition dans le domaine des e-books sont essentielles.

5. Développer des services centrés sur l'usager

En terme de services, il serait intéressant **pour les lecteurs** de bénéficier des options suivantes :

La lecture simultanée de plusieurs livres, l'annotation.

Un moteur de recherche performant, capable de rechercher à l'intérieur des documents;

Une indexation fine des documents, en français, avec des rebonds entre les ouvrages du même domaine, du même auteur, etc. ;

La consultation temporaire de quelques pages d'un ouvrage ;

La consultation simultanée du même ouvrage par un groupe d'utilisateurs large pendant une courte période, le temps d'un exercice ou pour préparer un examen ;

L'accès à une aide en ligne et à des formations gratuites pour les utilisateurs ou les bibliothécaires.

Quant aux **bibliothécaires** et aux **acheteurs** d'e-books, ils souhaitent pouvoir :

Bénéficier des dernières éditions parues et acquérir les éditions plus anciennes à prix réduit;

Consulter un ouvrage avant de l'ajouter à la collection ;

Ajouter des documents temporairement à la collection (location) ;

Mettre en place filtres et profils d'utilisation des documents, pour des individus ou des communautés;

Ouvrir des tests gratuits sur une collection de documents pertinents;

Accéder à une *hotline* en cas de problème et à une documentation technique administrateurs

Signaler facilement à leurs lecteurs les nouvelles acquisitions, par des courriers électroniques automatiques ou par des fils RSS.

6. Offrir l'accès le plus large aux contenus

En favorisant l'**accès nomade** authentifié et sécurisé (Shibboleth, serveur proxy et reverse proxy)

En prévoyant une synthèse vocale et l'accessibilité aux malvoyants pour le plus grand nombre possible de textes, et une version audio des textes littéraires.

7. Publier des éditions récentes

En matière de **politique éditoriale**, l'**actualité** des publications et des éditions est primordiale. Trop souvent, les éditeurs proposent des éditions anciennes. Les bibliothèques doivent offrir des titres récents et prévoir l'ajout régulier de nouveaux titres, voire de titres en cours de rédaction.

8. Fournir des statistiques d'usage

Comme l'**évaluation** joue un rôle primordial dans la politique documentaire de l'établissement, il est important pour eux de pouvoir disposer facilement de **statistiques de consultation** fiables, respectant les recommandations Counter les plus récentes. Ces statistiques serviront aussi à préciser les **usages émergents**.

9. Libérer les usages

Enfin, en termes **d'usages**, il est essentiel que :

Les **offres éditoriales s'affranchissent des logiciels et des matériels propriétaires** à cause des restrictions d'usage imposées par les mesures logicielles de protection (DRM) ;

Dans le cas contraire, **les DRM** devront faire l'objet d'un affichage clair de la part du fournisseur, qui précisera les matériels et logiciels requis pour consulter les documents qu'il fournit.

Les éditeurs proposent **plusieurs possibilités de lecture** sur écran, ainsi que des solutions de téléchargement sur tablette de lecture.

Il soit possible d'imprimer des extraits ou la totalité de l'ouvrage.

Les possibilités de **prêt entre bibliothèques**, d'**exportation** et d'**impression** des documents, qui manquent souvent de clarté, soient explicitement indiquées.

La possibilité de choisir les documents titre à titre

Pour les offres en abonnement, la possibilité de modifier la liste de ces titres à tout moment ou au moins une fois par an soit proposée.

10. Innover, expérimenter en partenariat

Les usages de ces nouveaux documents et de ces nouveaux supports de lecture n'étant pas encore fixés, ils pourraient donner lieu à une **approche expérimentale des offres**, tout en se donnant la possibilité de modifier ces offres si elles ne correspondent pas aux usages constatés. Quelques exemples de pratiques innovantes :

Concevoir de nouveaux modèles économiques : dispositif d'acquisition progressif par titre prenant en compte les mises à jour ; des tarifs dégressifs en fonction du volume souscrit.

L'absence de DRM sur les documents téléchargés, remplacées par un filigrane portant le nom de l'utilisateur, ainsi que son institution d'appartenance.

La personnalisation des plateformes de téléchargement ou du visuel (présence d'un bandeau aux couleurs de l'institution) pour rappeler l'origine de la ressource et de son financement.

Le 24 avril 2009 – Cellule e-Book

Annexe 4 : Comparaison des plateformes du scénario 1.

Présentation du catalogue

Plateforme	Numilog	Cyberlibris
Nombre total de titres	40 000	6000
Nombre de titres en SHS	Plusieurs milliers	1100
Accroissement annuel	Plusieurs milliers	Aucune indication
Dates de publication	85% depuis 2000	Dernières éditions
Langue (s) de publication	Français/ anglais	Français
Niveau d'étude	Enseignement	Enseignement
Format(s) de fichier	PDF, PRC, WMA, ePub	Aucune indication

Modèle économique

Plateforme	Numilog	Cyberlibris
Choix du contenu	Titre à titre	Bouquets
Abonnement	Oui à l'année	Oui à l'année
Achat	Oui	Non
Ajout d'un titre en cours d'abonnement	Oui	Oui
Prix des titres	-25% du prix livre papier	Au bouquet. Calculé en fonction de l'effectif étudiant en LSH de l'établissement. ⁶⁹
Frais de plateforme	1800 € à l'année (dégressif)	Compris dans le bouquet

Fonctionnalités des plateformes

Plateforme	Numilog	Cyberlibris
Recherche en texte intégral	Oui	Oui
Recherches par index	Titre/ éditeur/thèmes	Auteur/ titre/ éditeur/isbn
Intégration au sein des catalogues	Notices XML, ONIX et DUBLINCORE moissonnables en OAI-pmh	En cours d'étude
Liens hypertextes vers d'autres ressources	Oui sur la page d'accueil personnalisée	Oui
Adresse URL pérenne pour bibliographie...	Oui	Oui
Annotations personnelles	Oui	Oui
Copier/ coller	En fonction des droits accordés par l'éditeur	En fonction des droits accordés par l'éditeur
Impressions	En fonction des droits accordés par l'éditeur	En fonction des droits accordés par l'éditeur
Interface utilisée	Portail personnalisé	Web
Langage de l'interface	Français ou autres sur demande	Français, anglais
Synthèse vocale / version audio des textes	Oui	?

Statistiques d'usage

Plateforme	Numilog	Cyberlibris
Statistiques d'utilisation	Oui, en temps réel	Oui, trimestriellement
Recommandations Counter	Non	?
Accès direct aux statistiques	Oui	Non, fournies par le service client.
Possibilité de visualiser les requêtes des utilisateurs	Oui	Oui
Adresse URL stable	Oui	Oui

Assistance technique aux utilisateurs

Plateforme	Numilog	Cyberlibris
Documentation technique	En ligne	En ligne
Hotline	Oui	Oui
Séances de formation	Oui	Oui on line

Possibilités de tests

Plateforme	Numilog	Cyberlibris
	Oui 6 semaines	Oui 6 semaines

⁶⁹ Effectif <1500 étudiants : 2500 €; effectif de 1501 à 4000 étudiants : 3000 €; effectif de 4001 à 6500 étudiants : 3500 € et au-delà de 6501 : 4000 €

Modalités d'accès

Plateforme	Numilog	Cyberlibris
Logiciel requis	<u>Lecture en ligne</u> avec Numilog : Flash player <u>Téléchargement</u> PDF : Adobe reader 6,7 ou digital -Format PRC : Mobipocket reader -Format WMA : Windows Media Player 10	Navigateur internet
Accès proposé	<u>Achat</u> : 1ex acheté = 1 accès <u>Abonnement</u> : 1ex = 3 accès simultanés	Illimité
Accès nomade	Oui	Non
Reconnaissance d'adresses IP	Oui	Oui
Login / mot de passe	Oui	Oui
Reverse proxy / identification	Oui	Oui
Accès distant autorisé	Oui	Oui
Compatible Shibboleth	Non mais en projet	Oui
Options de prêt	Oui	Non
Consultation libre	Extraits de livres en ligne	Non
Accès au titre acheté après résiliation de l'abonnement à la plateforme	Oui, téléchargement sur 4 postes informatiques par ex. (en consultation uniquement)	Non
Copie numérique des titres achetés	Oui, voir ci-dessus	Non

Annexe 5 : Comparaison des plateformes du scénario 3

Présentation du catalogue

Plateforme	Dawsonera	EbookLibrary	Ebrary	NetLibrary	Mylibrary
Nombre total de titres	96 000	103 500	170 000	+ de 100 000	150 000
Accroissement annuel	2000 /semaine	15 000/an	NC	24 000/an	50 000/an
Dates de publication	2005-2007 : 43%	85% postérieurs à 2000.	1920-2009	2000-2007 : 70%	1970 -2009
Langue (s) de publication	Anglais à 80% intégration d'e-books français en 2008	Anglais	Anglais, moins de 1% en français	85 % anglais	95 % Anglais
Niveau d'étude	L3, M et +	M, D, recherche	Tous		L3 et +
Format(s) de fichier				PDF et HTML	PDF

Modèle économique

Plateforme	Dawsonera	EbookLibrary	Ebrary	NetLibrary	Mylibrary
Choix du contenu	Titre à titre	Titre à titre et bouquets thématiques	Titre à titre ou à la collection	Titre à titre	Titre à titre
Abonnement	Non	Non	Oui	Oui	Non
Achat	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Emprunt	Oui	Oui			
Ajout d'un titre en cours d'abonnement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Prix des titres	Prix éditeur + 10%	Prix éditeur + 10% si achat au fur et à mesure. Prix éditeur si paiement de 2000€ anticipé	Prix éditeur pour un accès unique et prix éditeur + 50% pour un accès illimité.	<u>Achat</u> : prix éditeur + 55% <u>Abonnement</u> : prix éditeur + 15% par an. Titre acquis au terme la 4 ^{ème} année.	prix éditeur +50% pour 1 accès Prix éditeur x2 pour 3 accès.
Frais de plateforme	Non (compris dans les 10%)	Oui si achat au fur et à mesure ou compte dépôt de 2000 €	Non	Non mais compte dépôt de 5000 € au début.	Oui (sauf la première année). 500 €max, puis dégressif en fonction du nombre de titres.

Fonctionnalités des plateformes

Plateforme	Dawsonera	EbookLibrary	Ebrary	NetLibrary	Mylibrary
Recherche en texte intégral	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Recherches par index					
Intégration au sein des catalogues	Oui notices payantes	Oui	Oui	Oui	Oui
Liens hypertextes vers d'autres ressources	Non		Oui	Oui	
Adresse URL pérenne pour bibliographie...	Oui	Oui	Non	Oui	
Annotations	Oui		Oui	Oui	Oui
Copier/ coller	5 %	5%	10 pages max/document	Limité page à page	Selon accords éditeurs
Impressions	5 %	20%	10 pages max/document	20 pages / max	Selon accords'éditeurs
Interface utilisée	Web	Web	Infotools	Web	Web
Langage de l'interface	Anglais	Anglais	Anglais	Plusieurs langues	Anglais

Modalités d'accès

Plateforme	Dawsonera	EbookLibrary	Ebrary	NetLibrary	Mylibrary
Logiciel requis	Adobe reader	Adobe reader	Ebrary reader (téléchargeable en ligne)	Adobe reader	Adobe Acrobat reader pour certains titres.
Accès proposé	Accès illimité (400 connexions/an sur le même document)	Accès illimité (325 connexions/ an sur le même document)	Accès illimité si abonnement, Limité à 1 accès pour 100% du prix éditeur ou illimité pour 150% du prix éditeur.	Accès simultané limité à 2 par ex. acheté.	Limité à 3 Consultations.
Accès nomade	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Reconnaissance d'adresses IP		Oui	Oui	Oui	Oui
Login / mot de passe	Oui		Oui	Oui	Oui
Reverse proxy / identification	Oui		Oui	Athens ou referring URL	Oui
Accès distant autorisé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Compatible Shibboleth	Oui		Oui	Athens ou referring URL	Oui
Options de prêt	Oui (7 jours max.)	Oui (7 jours max.)	Non	Oui	Non
Consultation libre	Oui (5 min)	Oui (10 min)		Oui (15 min)	
Accès au titre acheté après résiliation de l'abonnement à la plateforme	Oui	Oui	Oui sous réserve du règlement des frais d'accès (5 % du prix des titres achetés)	Oui	Non
Copie numérique des titres achetés	Oui	Oui		Non	A voir, selon l'accord avec l'éditeur.

Statistiques d'usage

Plateforme	Dawsonera	EbookLibrary	Ebrary	NetLibrary	Mylibrary
Statistiques d'utilisation	Oui, en temps réel	Oui, en temps réel	Oui, mensuelles	Oui	Oui, mensuellement
Recommandations Counter	Oui	Oui	Oui	?	Oui
Accès direct aux statistiques	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Possibilité de visualiser les requêtes des utilisateurs	Oui	Oui, sur demande	Non	Oui	Oui

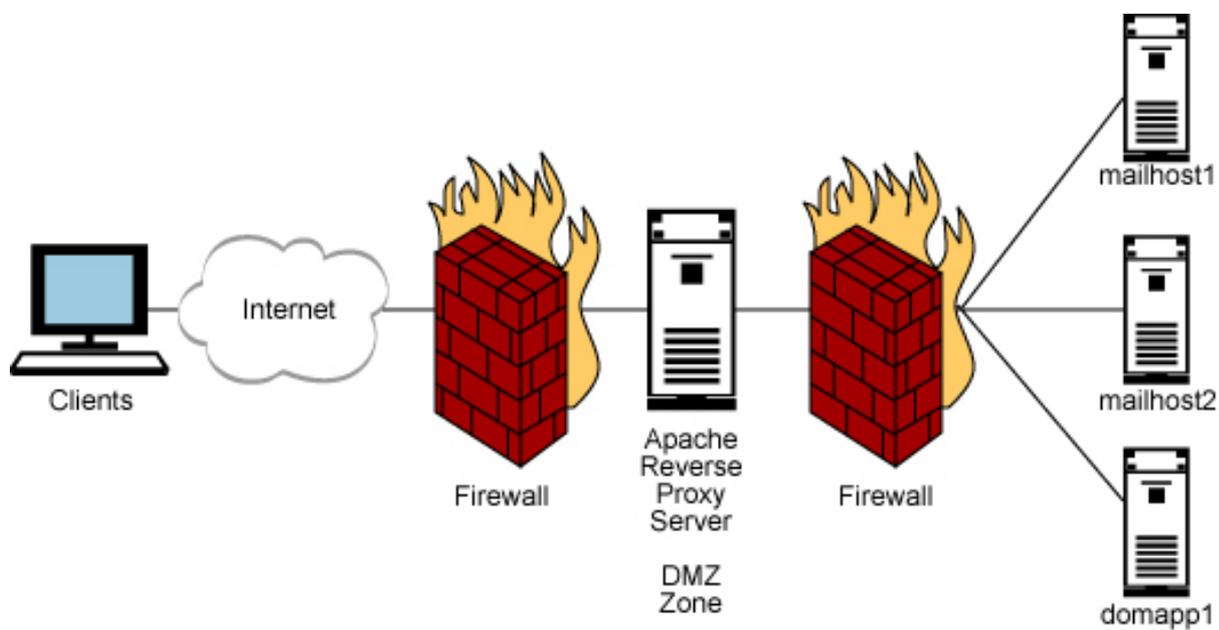
Assistance technique aux utilisateurs

Plateforme	Dawsonera	EbookLibrary	Ebrary	NetLibrary	Mylibrary
Documentation technique	Oui	Oui	Téléchargeable en ligne	Oui	Oui
Hotline	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Séances de formation	Oui	Oui	Non	Oui	Oui sur demande

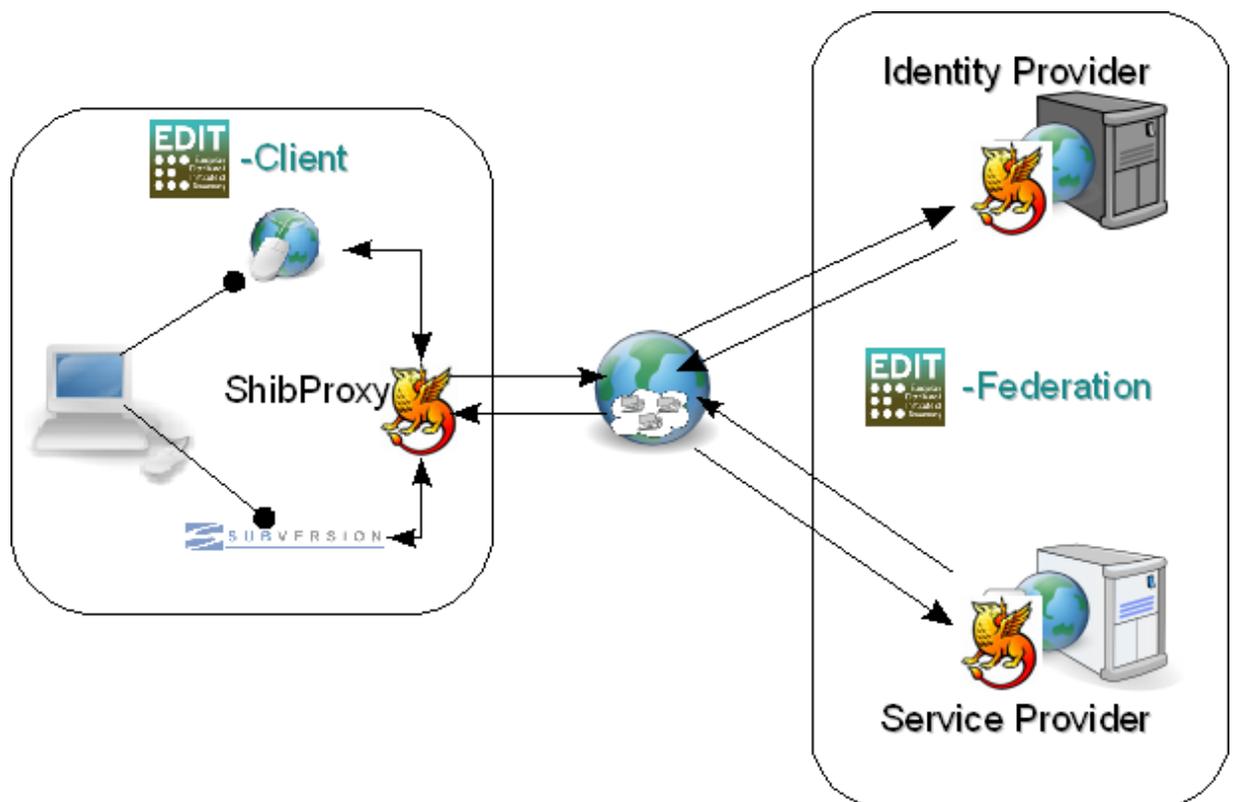
Possibilités de tests

Plateforme	Dawsonera	EbookLibrary	Ebrary	NetLibrary	Mylibrary
	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Annexe 6 : Schéma de fonctionnement d'un Reverse Proxy



Annexe 7 : Schéma de fonctionnement du système Shibboleth



Index

Accès, 8, 24, 38, 41, 46, 64, 65, 67
Accessibilité, 8, 32
Agrégateur, 21
Bibliothèque numérique, 4, 19, 20, 21, 24, 37, 38, 39, 46, 47, 52
Chronodégradabilité, 25
Couperin, 17, 22, 23, 27, 30, 31, 32, 37, 46, 51, 61
DRM, 7, 24, 28, 37, 41, 62, 63
EPub, 8, 22, 29, 37, 40, 41, 64
Europeana, 21, 24, 52
Formats, 22, 29, 64, 65, 66
Gallica, 20, 21, 27, 52
Gallica 2, 21, 27
Google, 21
Labrouste, 13, 14, 18, 35, 40
LRU, 14
PDF, 8, 29, 37, 40, 41, 64, 65, 66
Politique documentaire, 1, 3, 7, 15, 16, 19, 20, 29, 36, 38, 47, 51, 62
PRC, 22, 29, 41, 64, 65
Quartier Latin, 16
Rapport SDTICE, 22, 28, 29, 35, 43, 54
Reverse Proxy, 46
Shibboleth, 32, 46, 55, 62, 65, 67
Signalement, 8, 38
SSO-CAS, 25
Système d'information, 13, 17, 35, 38, 40, 46